

PREAMBULE

Le territoire de la Gironde connaît une croissance démographique constante et a accueilli 100 000 habitants supplémentaires entre 1999 et 2006. Pour la première fois dans l'histoire démographique de la Gironde, cette dynamique se répartit davantage sur le territoire girondin que sur la Cub : l'étalement urbain en est le corollaire. Les indices montrent que cette croissance sera, au minimum, maintenue dans cette proportion.

Parallèlement, le développement économique et l'offre d'emploi continuent à se maintenir au sein de l'agglomération.

Le succès du tramway et de ses parcs relais, l'augmentation constante des temps de déplacement sont les signes que notre organisation territoriale trouve ses limites. Les territoires limitrophes à la Cub recherchent un rééquilibrage entre habitat et zone d'emploi et sollicitent notre agglomération et son projet de développement.

Il relève donc de la responsabilité des collectivités territoriales de réfléchir et d'agir pour refonder notre organisation territoriale et voir comment accueillir cette population nouvelle tout en préservant les atouts qui font notre attractivité : la qualité du cadre de vie.

La lutte contre l'étalement urbain, l'offre de logement diversifié pour accueillir une population nouvelle et maintenir les habitants actuels dans de bonnes conditions d'habitat et de travail, l'attractivité économique à promouvoir dans un cadre de compétitivité accrue des territoires sont des enjeux que chacune des communes de la Cub doit porter et partager.

La Cub, Etablissement de coopération intercommunale a une double vocation :

- Pour les communes, elle répond au besoin de services à la population en terme de déplacement, de collecte et de traitement des déchets ménagers, d'adduction d'eau et en traitement des eaux usées, en protection contre les inondations
- Elle est le lieu de débats, de définition et de mise en cohérence des projets de développement à l'échelle de l'agglomération : c'est la gouvernance de l'agglomération.

L'accord de coopération propose de partager un diagnostic sur l'évolution de notre agglomération en précisant les enjeux communs à porter conjointement entre chaque commune et la Cub à horizon des 5 à 10 ans.

Il s'agit donc, d'une part, de préciser les objectifs de l'agglomération au regard de l'accueil de la croissance démographique et de ses conséquences sur l'aménagement urbain, les déplacements, le développement économique, la gestion des services urbains et le développement durable (préservation des espaces naturels, lutte contre le changement climatique).

D'autre part, il s'agit de définir les modalités de mise en œuvre de ces objectifs pour assurer la lisibilité des engagements de la Cub et de la Commune dans la réponse au diagnostic.

C'est l'objet du présent contrat.

Entre :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, représentée par Monsieur Vincent FELTESSE, son Président, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté n° 2009/0444 en date du 10 juillet 2009,
Et

La Commune du Taillan-Médoc, représentée par Monsieur Ludovic FREYGEFOND, son Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal n° 2009/ en date du 2009,

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de préciser les objectifs partagés par la Communauté urbaine et la commune sur le territoire de la Commune, et de garantir la convergence des actions communautaires et communales dans le cadre d'une planification triennale

Il vise à instaurer un nouveau modèle de relations entre la Communauté urbaine et la Commune du Taillan-Médoc, basé sur un partenariat négocié et des engagements réciproques.

ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT

Le contrat est conclu pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

ARTICLE 3 : LES OBJECTIFS D'AGGLOMERATION PORTES PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

L'un des enjeux de la contractualisation Cub/Communes est de mettre en cohérence les objectifs d'agglomération et le projet de développement de chaque commune.

Ces objectifs d'agglomération issus des différents documents cadre déjà approuvés, sont déclinés comme suit :

↳ **Construire la métropole de demain, pour équilibrer le développement urbain et garantir l'accès au logement pour tous, au travers de :**

- la promotion d'une agglomération proche et solidaire permettant d'accueillir plus de 100 000 habitants à l'horizon 2020, ceci en aménageant l'espace, selon des principes d'économie et de mixité des fonctions urbaines, et d'un développement urbain périphérique favorisant les polarités,
- la valorisation de la diversité de nos paysages naturels et fluviaux,
- la diversification de l'offre d'habitat et la dynamisation de la production de logement social,
- la reconstitution des réserves foncières préparant les projets futurs,
- l'accompagnement de la métropolisation de l'agglomération en promouvant des projets phares qui contribuent à son attractivité.

↳ **Renforcer l'attractivité de la métropole, pour une économie dynamique et équilibrée**, selon les axes suivants :

- renforcer la compétitivité de notre économie en développant les filières structurantes, la prévention du risque économique, en encourageant le développement des filières émergentes, en renforçant la promotion économique,
- promouvoir l'économie de proximité en améliorant l'accueil des entreprises dans le respect environnemental, en renforçant le tissu économique diffus et l'économie sociale et solidaire, en maintenant le commerce de proximité et en maîtrisant l'urbanisme commercial.

↳ **Favoriser une mobilité maîtrisée et durable**, par :

- le développement de l'offre de service de transport en commun,
- l'amélioration des conditions de déplacement pour favoriser la mobilité et réduire l'usage de la voiture en complétant le maillage du réseau viaire, en augmentant la qualité de service de transport en commun urbain, en favorisant l'utilisation des modes doux et une circulation apaisée et en développant l'intermodalité.

↳ **Gérer la ville au quotidien, l'écologie urbaine au service des habitants**, en :

- optimisant la gestion des déchets ménagers,
- gérant durablement l'eau, les ressources et les risques,
- mettant en œuvre le Plan Climat à l'échelle du territoire : favoriser les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables,
- limitant les nuisances.

↳ **Poser les bases partenariat, des échanges renouvelés** en :

- instaurant des modalités renouvelées de débat et de décision,
- renforçant le partenariat de proximité avec les communes.

ARTICLE 4 : LE DIAGNOSTIC COMMUNAL

La Communauté urbaine de Bordeaux et la Commune du Taillan-Médoc s'accordent sur le diagnostic suivant du territoire communal :

① CARACTERISTIQUES IDENTITAIRES DE LA COMMUNE

- Située au nord-ouest de l'agglomération bordelaise, en limite du territoire de la Cub, la commune est bordée, à l'ouest par Saint-Aubin-du-Médoc et Saint-Médard-en-Jalles, au sud par Le Haillan et Eysines, à l'est par Blanquefort et au nord par la commune du Pian-Médoc. Le Taillan-Médoc se situe entre "villes et vignes" au porte du Médoc et à quelques kilomètres des plus prestigieux châteaux du Médoc.

- La commune compte à ce jour 8 839 habitants (recensement INSEE populations légales 2006 en vigueur au 1^{er} janvier 2009) pour une superficie globale de 1512 ha, soit une densité moyenne relativement faible de 5,8 habitants à l'hectare. On constate un rythme annuel moyen de croissance de 0,8% entre 1999 et 2007 représentant 12,3% de la population du secteur sur cette période. L'augmentation du nombre de familles (+1 075 depuis 1990) montre la forte croissance de la population ces dernières années. Le nombre de ménages augmente mais leur taille diminue. Les personnes seules sont nombreuses, ainsi que les familles monoparentales (11,5% des familles). Le secteur nord-ouest est un des rares secteurs de l'agglomération à voir ses effectifs scolaires croître en 2008. Les hypothèses de croissance font envisager une population estimée à 10 000 habitants en 2013 selon le souhait de la municipalité.
- Le parc de logements est dans sa très grande majorité (85%) occupé par des propriétaires occupants. Si la dynamique globale de construction est soutenue et dépasse les objectifs fixés dans le PLH, la production de logements conventionnés reste faible. Avec 3,32 % de logements sociaux en 2007, la commune reste largement déficitaire au regard des objectifs fixés par la loi SRU.
- La situation socio-économique des ménages est plus favorable que sur le reste du territoire communautaire avec notamment une évolution d'emplois salariés entre 2000 et 2006 de 6,46%. Le nombre de demandeurs d'emploi est en forte baisse -22% entre 2006 et 2007, mais les jeunes et les femmes sont plus touchés que dans l'ensemble de l'agglomération.
- La commune du Taillan-Médoc se distingue par trois entités territoriales :

Une bande centrale urbanisée du Sud Ouest au Nord Est qui s'étend du quartier de la Boétie au quartier du Bourdieu.

Cette zone est constituée par un tissu d'habitat à dominante pavillonnaire.

Le bourg pâtit de l'importance du trafic sur l'avenue de Soulac. Le secteur situé à l'est de cette avenue et de certaines parcelles éparses situées dans le tissu ancien doit améliorer et affirmer les fonctions de centralité du bourg. Le bourg présentait une déqualification de ces espaces publics, d'une partie du bâti ancien et du tissu de commerces et services, qui restait insatisfaisant à l'échelle de la commune. Une action de redynamisation et de densification est en cours dans le cadre du projet de PAE du centre.

Les quartiers de Gelés, de Germignan et du Chay présentent une trame de bâti lâche organisée sur d'anciennes parcelles agricoles. Ils constituent un important secteur aménageable pour promouvoir des formes urbaines économes d'espace prenant en compte l'existant et privilégiant la construction de logement de taille moyenne pour assurer le renouvellement de la population.

Le secteur du Chay se situe sur la partie sud de cette bande, en bordure de la voie à grande circulation dite << Déviation de Lacanau >> (RD1215), en continuité avec le reste du tissu urbanisé du bourg et de Germignan. Dans cette zone, très morcelée d'anciennes parcelles de vignes, s'est développé un mitage pavillonnaire sans pour autant que les équipements de voiries et réseaux aient suivis. Au milieu de ces habitations, essentiellement de part et d'autre de la voie de déviation, une soixantaine de familles de gens du voyage s'est installée depuis une trentaine d'années, la plupart du temps, sans autorisations légales et dans un habitat très précaire. Cette situation pose à la collectivité des problèmes d'ordres humains et sociaux. De plus, elle engendre un risque pour l'environnement car une partie du quartier se trouve dans le futur périmètre de protection rapproché des captages d'eau potable communautaire du Thill et de la Gamarde.

Le secteur Puy du Luc Cassenore se trouve au nord de la commune. Cette zone d'une superficie de 100 hectares connaît un mitage urbain important en dépit d'importants problèmes d'équipements, notamment en matière d'assainissement des eaux pluviales et de voirie. La commune a souhaité stopper provisoirement l'urbanisation du secteur et a demandé à la Communauté urbaine de Bordeaux de l'inscrire au PLU en zone d'urbanisation différée à moyen terme. Une étude du secteur a été réalisée afin d'aider la collectivité à élaborer un projet d'aménagement d'ensemble et définir les équipements qui devront être réalisés. Le scénario retenu est basé sur une gestion écologique respectant l'image très verte de ce territoire (lisière de la forêt communale)

Le nord ouest de la commune est principalement occupé par la forêt domaniale.

Cette forêt est classée en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunique). Ce secteur de lande situé aux abords de l'avenue de Soulac et de la RD1215 reste largement empreint d'un caractère naturel mais est ponctuellement disqualifié par quelques constructions. La forêt du Taillan-Médoc s'étend sur une superficie de 147 hectares, classés "Forêt communale" auxquels s'ajoutent environ 150 hectares de forêt privée. Sous le contrôle des Eaux et Forêts depuis 1850, elle présente la particularité d'être périurbaine, et à ce titre, a été classée "forêt de protection". Des circuits pédestres balisés et des circuits équestres sont aménagés représentant un linéaire de 14 km.

Le sud du territoire communal est marqué par des espaces naturels majeurs inscrits au schéma de l'aire métropolitaine bordelaise.

Il s'agit des coteaux viticoles de qualité, plantés sur son versant exposé au sud de la vallée des Jalles.

Le vignoble du Taillan-Médoc est composé principalement de deux domaines viticoles :

Le Château de la Dame Blanche (XVIII^{ème} siècle) : le chai très particulier avec ses sous-sols et ses voûtes fut reconstruit au XVI^{ème} siècle et est classé ainsi que le retable niché au cœur de la propriété aux Monuments Historiques de France. Exploitation de 150 hectares dont 30 hectares sont réservés au vignoble et produisent un vin rouge Château du Taillan-Médoc classé "Cru Bourgeois Supérieur" depuis juin 2003.

Le Domaine Chalet de Germignan : Propriété de 23 hectares dont 6 de vignobles disséminés en petites parcelles en divers lieux du Taillan-Médoc (Germignan, Le Stade, Lagorce, Milavy,...).

La vallée de la Jalle fait l'objet d'un projet de protection paysagère et de mise en valeur. Elle est inscrite au réseau Natura2000 sous l'appellation réseau hydrographique des Jalles de Saint Médard et d'Eysines.

La commune possède un patrimoine de sources très important en amont de la zone des coteaux, les sources du Thil constituent un des principaux champs captant communautaires d'eau potable. Les ouvrages liés aux sources et à l'eau se subdivisent suivant leur importance patrimoniale :

L'Aqueduc du Thil est un ouvrage souterrain de maçonnerie à écoulement par gravité qui s'étend sur 12 kilomètres. L'eau qu'il capte dans de nombreuses sources (Thill, Bussac, Bussaguet, Cantinolle...) est acheminée vers un réservoir de 13 000 m³ à l'usine Paulin de Bordeaux par un aqueduc, assurant près d'un quart des besoins d'alimentation en eau de la Cub. Traversant plusieurs communes (Saint-Médard en Jalles, Le Haillan, Eysines, Bruges, le Bouscat et Bordeaux), cet aqueduc est visible au Taillan sous la forme d'un canal de 76 mètres de long.

Le Lavoir du Bourg et la fontaine sont en cours de réhabilitation par la municipalité.

- Organisation des déplacements et des transports publics

En matière de voirie la Commune du Taillan-Médoc est actuellement traversée par :

- un itinéraire nord sud qui relie le médoc à l'agglomération bordelaise suivant deux voies qui se rejoignent à Cantinolle.
 - La RD 1215 vers Saint Aubin et le <<médoc Bleu>>
 - L'avenue de Soulac et son prolongement la RD1 qui traverse le bourg vers la Pointe de Grave avec sont important trafic PL qui a longtemps disqualifié le centre ville.
- deux itinéraires est ouest : l'un, d'intérêt communautaire relie Bordeaux Nord à Saint Médard en Jalles (via la zone industrielle de Blanquefort) passant par l'avenue de la Salle de Breillan, le chemin de Geles, l'avenue de Soulac et l'avenue de la Boétie. L'autre est utilisé pour une desserte locale entre Le Taillan-Médoc et Blanquefort sur l'avenue de la Dame Blanche.
- l'ensemble du réseau routier existant sur la Commune est de 143,746 km.

Les voies non intégrées dans le domaine communautaire représentent 96 Km, soit 26 % du kilométrage total. La Commune ayant à gérer 17% de ce linéaire sollicite régulièrement la communauté urbaine afin de réaliser des interventions de sécurisation.

Les itinéraires deux roues, type piste cyclable et bande cyclable, représentent 12 km (8%).

En matière de transports en commun, la commune est desservie par :

- une ligne structurante, trois lignes locales et un service à la demande Créa Bus pour les transports urbains gérés par la Cub.
- la ligne structurante 55/55exp dessert le lycée sud médoc/ Boétie jusqu'a la place des Quinconces.
- la ligne 37 locale dessert le lycée sud médoc au Aubiers (Tram ligne C).
- la ligne 71 locale dessert le lycée sud médoc à bois de Mont en passant par Saint Médard en Jalles.
- la ligne 78 locale dessert le cimetière du Taillan-Médoc jusqu'au collège de Blanquefort.

Cette organisation du réseau de bus est consécutive à la mise en service du réseau communautaire de tramway en seconde phase. Le projet d'une ligne de TCSP sur le quadrant nord-ouest s'inscrit dans une perspective plus lointaine de desserte jusqu'à Cantinolle.

- une ligne de transport interurbain gérée par le CG33
Ligne 703 Bordeaux Lesparre avec 4 arrêts sur Le Taillan-Médoc
- le transport scolaire est assuré par six circuits desservant 12 établissements scolaires transportant 239 enfants.

- Activités économiques et commerciales

Le Taillan-Médoc est marqué par :

- le faible poids de son tissu économique : 396 entreprises sont présentes sur la commune, dont 217 sont unipersonnelles, représentant un total de 511 salariés. Le secteur du commerce occupe 31% du nombre d'emplois salariés suivi par le secteur de la construction avec 18% et le service aux particuliers représentant 13%.
- l'absence de zone spécifique dédiée à l'activité économique qui entraîne un éparpillement des entreprises.

A noter : une entreprise de déconstruction automobile est implantée en bordure du carrefour de Cantinolle, sur le site du parc de Jalles.

- le commerce de proximité est largement concurrencé par les centres commerciaux de Cantinolle (commune d'Eysines) et de Saint-Médard-en-Jalles. Le secteur de Gelés accueille une surface commerciale disposant d'une station service.
- le commerce est présent sur la commune mais il se caractérise par :
 - une discontinuité des commerces avec un éparpillement sur 3 secteurs C C Boétie - Av Boétie - Centre Bourg.
 - une fragilité de ces commerces dont certains disparaissent et/ou sont remplacés.
 - une durée de vie de certains commerces limitée.

Cela témoigne d'une fragilité commerciale. C'est pourquoi l'instauration d'un droit de préemption des fonds de commerces au Taillan-Médoc a été rendue nécessaire, afin de maintenir et développer un tissu commercial de proximité et un dynamisme économique.

La présence d'un marché hebdomadaire devant le centre commercial de la Boétie tous les mardis et dans le centre bourg tous les mercredis est également à signaler.

Les équipements publics du Taillan-Médoc : deux groupes scolaires, une maternelle et une école élémentaire qui accueillent 926 enfants dans 35 classes et le Lycée Sud Médoc.

- Réseaux divers et services publics.

- réseaux de transport : une conduite de gaz haute pression et un oléoduc de transport transitent sur le territoire de la Commune selon une ligne allant du sud au nord en longeant le centre bourg et le parc du vivier.

- réseau d'assainissement : un effort d'équipement a été mené par la Cub, ces dernières années, car le défaut d'équipement en réseau eaux pluviales /eaux usées de certains secteurs était un frein à l'urbanisation et constitue un préalable aux opérations d'aménagement.

Deux bassins de retenue sont inscrits au schéma directeur de l'assainissement pluvial de la commune :

- le bassin de retenue de Grimoine aura la charge de réguler les apports de 74 ha du secteur nord ouest de la commune. Ce bassin à sec paysager sur 1 ha aura une hauteur de marnage de 1,2m et un volume de 13 000m³ préservant la zone boisée au nord ouest de son implantation.
- le bassin de retenue de Lacaussade est un bassin enterré de 1600m² pour un volume de 4 000m³, il régulera les apports d'un bassin versant de 48 ha en luttant contre les inondations de ce secteur.

Collecte des ordures ménagères et sélectives, déchets verts :

La Communauté urbaine de Bordeaux a mis en place, depuis 2002, sur la commune la collecte en porte à porte suivant une fréquence de 2+1 :

- ordures ménagères (deux passages par semaine)
- collecte sélective (un passage par semaine).

Le centre de recyclage communautaire du Taillan-Médoc est implanté sur la commune, avenue de Germignan. Le tonnage collecté en 2007 sur ce site est de 10 350 tonnes

La commune a mis en place un service de ramassage des déchets verts et d'encombrants. La fréquence de passage est mensuelle.

② BILAN DES REALISATIONS COMMUNAUTAIRES ANTERIEURES

Le tableau figurant en annexe 3 des présentes fait ressortir de manière synthétique les interventions communautaires antérieures sur le territoire de la commune pour la période 2001/2007.

Au-delà des enveloppes communales, il en ressort un effort particulier de la Cub dans les domaines de l'assainissement eaux usées - eaux pluviales (60%) et voirie (32%) pour des programmes et des projets consacrés à :

- La réalisation de **réseaux assainissement - fonds conjoncturel**
- Stations d'épuration et zones d'influence – équipements primaires des bassins versants.
- La réalisation de **Voiries d'Intérêt Communautaire – fonds conjoncturels**:
 - o **Fonds conjoncturel sécurité**
Allée de Peydeblanc, quartier de Germignan, RD1215 - Boétie
Parking Buffon Boétie
 - o **Fonds conjoncturel solidarité**
Rue Gustave Doré, Rue Lacaussade/Dassault, Chemin de Chai
Chemin de Gelés, Chemin de Mathyadeux, Avenue du Stade Chasse spleen,
Rue du 8 mai 1945, Avenue Mozart, Rue de la liberté bois des Ormes, Avenue Bossuet
Lycée Sud Médoc
 - o **Voirie d'Intérêt Communautaire**
Avenue de Soulac en plusieurs tranches
 - o **Etudes et aménagements divers**
Carrefour allée de Curé/avenue de la Boétie/chemin des Graves

- L'urbanisme et l'habitat comprenant :
 - opération d'aménagement du PAE centre bourg, programme global de construction de 28 892 m² de SHON pour le logement avec la réalisation d'équipements publics, voiries réseaux, parkings, extension groupes scolaires.
 - étude urbaine et étude pré opérationnelle sur le secteur du Chai (670 logements).
- Dans le cadre du développement économique la mise en œuvre de la boucle très haut débit *INOLIA*

③ FORCES ET FAIBLESSES DE LA COMMUNE

Thèmes	Forces	Faiblesses
« Construire la métropole de demain »	Forte dynamique démographique qui s'accompagne d'une accélération notable de la construction de logements <u>des espaces disponibles dans le PLU et dédiés à l'urbanisation</u> Espaces naturels importants, forêt du Taillan-Médoc (300 ha) et un taux élevé d'espaces naturels ouverts (vignes, prairies, zone maraîchères) un cours d'eau : la Jalle qui se divise en deux : la Jalle d'Eysines et la Jalle du Taillan-Médoc. Périmètre des sources du Thill une des principales sources d'approvisionnement en eau de l'agglomération. Espaces naturels des coteaux de la Jalle réseau Natura2000	Parc de logement essentiellement individuel représenté surtout par des lotissements induisant un étalement urbain consommateur d'espace. Habitat collectif très peu présent. 3,32 % de logements sociaux. Lisibilité faible des espaces naturels et du patrimoine autorisant un accès au public Absence d'aménagement des berges de la Jalle Zones naturelles servant dépôts sauvages non maîtrisés Réseau assainissement EP/EU : poursuivre l'effort engagé
« Renforcer l'attractivité économique de la métropole »	Présence de la RD1215 et de la future déviation du Taillan-Médoc, le long desquelles de futures zones d'activités pourraient s'implanter (Secteur de la Renardière) Taux de chômage faible / au reste de l'agglomération – de nombreuses entreprises de services et de proximité – un marché hebdomadaire dynamique	Une seule zone d'activité à vocation multiple, située secteur de Gelés. Eparpillement de l'offre commerciale de proximité
« Favoriser une mobilité maîtrisée et durable »	-Proximité de la déviation Eysines et de la RD 1215 Circuits pédestres et équestres dans la forêt du Taillan-Médoc. Bonne desserte en transports en commun	Effets de coupure urbaine avec le quartier de la Boétie. Des axes contraignants pour les différents projets, et sources de nuisances Usage de la voiture important (effet pendulaire)

		sur les radiales) Réseaux d'itinéraires et de voies douces faible par rapport au linéaire de voies existantes.
« Gérer la ville au quotidien »	Centre de recyclage	Qualité architecturale à affirmer Réseaux de transport gaz et pétrole proche du centre ville. Zone des Ardilliers : présence d'activités potentiellement polluantes (dépôts sauvages, activités de récupération) à proximité des sources du Thill.

ARTICLE 5 : LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

1 – Les grandes orientations

Les grandes orientations affichées par la commune :

	Orientations
Projet urbain	- Réorganiser le tissu urbain par la déclinaison d'un projet de ville (PAE Centre Bourg et du Chai, réseau de parcs urbains et d'espaces publics, déviation de la RD 1215) - Valoriser les entrées de ville et d'agglomération (Cantinolle, Cassenore / Puy du Luc, Gelès / Renouille) - Renforcer la cohésion du tissu urbain (densification des secteurs urbains, mixité des formes urbaines) - Ancrer la ville dans l'agglomération
Projet social	- Accompagner les familles fragiles et les personnes les plus démunies (développer les actions en faveur des personnes âgées, suivre les problématiques de logements ...) - Assurer le parcours résidentiel des habitants par la mixité des logements - Faciliter l'appropriation par les habitants de leur place d'usager et de citoyen
Projet économique	- Soutenir, dynamiser et développer le tissu économique et commercial local et de proximité. - Préserver les espaces agricoles périurbains (vignes, zones maraîchères)
Projet environnemental	- Assurer la valorisation des espaces naturels (forêt, Parc Intercommunal des Jalles, captage des sources du Thil et de Gamarde) - Garantir à la population l'accès à des espaces naturels de qualité - Favoriser et affirmer l'équilibre « ville & nature » - Organiser une boucle verte locale avec un réseau de cheminements doux à vocation récréative et utilitaire - Contribuer à la sensibilisation au développement durable

A partir de ces grandes orientations, la commune a défini des projets prioritaires.

2 – Les projets prioritaires

Le plan figurant en annexe 1 des présentes fait ressortir les différents secteurs prioritaires sur lesquels les actions thématiques de compétences communautaires et communales ont vocation à s'exercer de manière forte et coordonnée dans le temps.

- **Renforcer la cohésion du territoire communal et répondre à la croissance démographique par la production d'un parc de logements diversifié.**

Le centre bourg fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain et de densification (PAE en cours) en lien avec la réorganisation de l'espace public de part et d'autre de la route de Soulac.

Cette opération permet de poursuivre l'effort de diversification du parc de logements, notamment par la production de logements sociaux dans les zones d'extension urbaine îlots 1 et 7 et une reprise du système viaire du bourg avec une meilleure structuration du secteur situé à l'est de la maison des jeunes, afin d'en optimiser les futures aménagements, et amélioration de la lisibilité du réseau ancien par la requalification de la route de Soulac qui constitue en effet le principal lien entre le bourg et les quartiers de Gelés, Puy du Luc, Hontanne et l'agglomération.

Le secteur du Chai, situé à proximité immédiate du bourg et de ses équipements publics, doit lui aussi bénéficier d'une opération de renouvellement urbain et d'une action de rationalisation du secteur en s'appuyant sur :

- un schéma d'aménagement qui permettra d'établir des priorités temporelles et géographiques d'urbanisation entre les différentes entités du quartier (parties sud et nord du chemin du Chai, secteurs en continuité du bourg ou du hameau de Germignan ...), qui visera à rationaliser l'utilisation de l'espace qui se bâtit progressivement de façon diffuse et désorganisée et d'entamer une action sociale auprès des gens du voyage, avec la création de logements spécifiques destinés à reloger les personnes habitant le secteur des Ardilliers.

A noter dans ce secteur les problèmes d'occupation (secteur des Ardilliers) par des populations de gens du voyage en cours de sédentarisation relèvent d'une prise en compte publique (Commune, Cub, Conseil Général ...) au titre des politiques spécifiques telles que le schéma départemental des gens du voyage et le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées

Les secteurs Puy du Luc/Cassenore et Gelés/Renouille, situés en marges du territoire communal représentent des sites de développement urbain complémentaire afin d'assurer la mixité des fonctions urbaines (habitations, commerces, équipements, activités économiques).

Le secteur Puy du Luc - Cassenore se trouve au Nord de la commune du Taillan Médoc à l'ouest de l'avenue de Soulac (RD1). Le périmètre représente une superficie de plus de 109 hectares, il connaît un mitage urbain important en dépit d'importants problèmes d'équipement, notamment en matière d'assainissement des eaux pluviales et de voirie. Une étude réalisée en 2005 a permis d'élaborer des principes d'aménagement de l'ensemble du secteur et de définir les équipements qui devront être réalisés. La proposition d'aménagement retenue est basée sur une gestion écologique respectant l'image très « verte » de ce territoire. Elle respecte les principes de Haute Qualité Environnementale.

Le secteur Gelés Renouille Hontane bénéficie d'une situation relativement proche du bourg et recèle un potentiel aménageable important compris entre 900 à 1300 logements, avec de grandes parcelles dont certaines mutables assez rapidement et d'autres après révision du SCOT et du PLU.

Seule une approche pré opérationnelle vérifiant les grands équilibres et proposant le montage le plus adapté permettra d'opérer un choix mesuré.

Le secteur de Cantinole est un territoire partagé entre Le Taillan, Eysines et Le Haillan mais pas réellement approprié par les trois communes. De nombreux projets communautaires se bousculent sur ce territoire à plus ou moins longue échéance. Ce projet propose une réflexion sur le secteur afin d'aboutir à un plan guide qui suscite, ou non, des prolongements vers des études pré opérationnelles dans les domaines de l'urbanisme, la voirie, l'environnement, l'assainissement...

- **Mettre en valeur les atouts environnementaux et le cadre de vie**

La vallée de la Jalle fait partie du « Parc Intercommunal des Jalles » et constitue un des éléments majeurs du patrimoine naturel et paysager de la commune et de l'agglomération avec un problème d'occupation illégale et de pollution des zones de protection des sources au sud de la RD 1215 (secteur des Ardilliers) par des populations de gens du voyages en cours de sédentarisation.

Les espaces naturels bordant le Périmètre de Protection Immédiat des sources du Thil et de Gamarde, spécialement des Ardilliers, nécessitent une action particulière de protection (dépollution, acquisition de foncier en lien avec la Cub et le CG 33), afin de créer des espaces de détente (en compensation des espaces du PPI, interdits d'accès à la population)

Afin de valoriser l'image du Parc Intercommunal des Jalles et en particulier une des entrées sur la commune, une action de relocalisation de la casse automobile « Diatan » doit être engagée.

La commune souhaite également préserver le coteau viticole et le fond de vallée maraîcher, rendre l'aqueduc visible et accessible, réserver et acquérir les emplacements des futurs cheminements publics (pistes cyclables, piétons...) et redéfinir les possibilités d'aménagement des espaces de transition situés en lisière.

Mettre en place un agenda 21 avec un premier plan d'action (2009-2012)

Créer une boucle verte locale: réseau de parcs urbains et d'espaces publics (Vivier, Presbytère, Parc Ludique, Parc Intercommunal des Jalles, Forêt, Ardilliers)

- **Renforcer le tissu économique et commercial local**

La commune souhaite définir une stratégie économique intercommunale en lien avec la future déviation du Taillan-Médoc. Le projet de déviation de la RD 1215, lancé par le CG 33, est inscrit au schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise. Dans ce cadre, la commune envisage d'implanter à proximité immédiate de la future voie, en limite de Saint Aubin de Médoc, une zone d'activité dite de la Renardière. Le secteur n'étant pas actuellement constructible, ce projet s'envisage dans la perspective de la révision du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise en cours.

La commune souhaite également renforcer le tissu commercial de proximité et de services à la personne dans le centre bourg et développer une stratégie d'accueil économique adaptée au tissu urbain local et au développement économique de la Cub (regroupent des activités économiques,

relocalisation des entreprises locales à l'intérieur des nouveaux secteurs d'activités identifiés, préservation des espaces agricoles périurbains (vignes, zones maraîchères))

- **Améliorer le niveau de services et d'équipements**

Programmer la construction d'une médiathèque en centralité géographique avec étude d'aménagement des accès et raccordement au réseau viaire structurant et de desserte existant.

Définir les impacts des nouveaux programmes urbains sur les besoins en équipements publics, notamment scolaires, et les modalités de participation à la création de ces équipements.

Mettre en œuvre et réaliser le programme du schéma directeur des Eaux pluviales 2^{ème} phase 2009-2013 et le programme du fonds conjoncturel des Eaux Usées 2009-2011 pour poursuivre l'effort engagé dans l'équipement de la commune.

- **Articuler mobilité et armature urbaine**

Aménager l'actuel itinéraire Chemin du Four à Chaux - Avenue de la Salle de Breillant afin de sécuriser la circulation de tous les usagers.

Créer un nouveau barreau à travers le bois de Renouille - Avenue du Stade. Ce nouvel itinéraire permettrait de déporter le trafic en périphérie du quartier de Gelès et de déboucher sur l'avenue de Soulac au niveau du virage de « La Nette ».

Aboutir dans les calendriers prévus à la réalisation du rond point de Germignan et de la déviation de la 1215.

Redéfinir la desserte du territoire communal en transports en commun (trajets, cadencement) à mesure du développement urbain (secteurs du Chai, de Cassenore / Puy du Luc, de Gelès / Renouille).

Adapter l'armature routière au développement urbain de la commune (desserte des secteurs du Chai et de Cassenore / Puy du Luc).

Développer un réseau de cheminements doux dans une logique récréative (connexion aux espaces naturels et récréatifs) et utilitaire (connexion aux espaces économiques et aux arrêts de transport en commun).

Etudier le terminus d'un TCSP (ligne D) à l'entrée de la ville (secteur Cantinolle élargi)

3 – Contribution des orientations et projets communaux aux objectifs d'agglomération

La commune s'engage dans le cadre de ses projets à contribuer aux objectifs d'agglomération :

- **URBANISME COMMERCIAL**

Le Bureau de la Communauté Urbaine, réuni le 26 mars 2009, a réaffirmé le souhait que la Cub se dote d'une politique en matière d'équipement commercial dont les principes ont déterminé, depuis, la position de son représentant en CDEC puis en CDAC.

L'article 102 de la Loi de Modernisation de l'Economie, adoptée le 4 août 2008, et son décret d'application du 24 novembre 2008, actent une réforme profonde du régime des autorisations préalables aux implantations commerciales, qui notamment, privilégie la prise en compte de critères liés au développement durable et à l'aménagement du territoire.

Dans ce contexte, l'évolution de la réglementation, la nécessaire actualisation des critères d'analyse des projets et les résultats enregistrés depuis l'adoption de la politique communautaire, font clairement apparaître que les enjeux de la concertation et de la gouvernance à l'échelle de l'agglomération doivent prendre le pas sur un positionnement au coup par coup sur les projets.

Les communes s'engagent donc à respecter les principes directeurs de cette politique, qui seront prochainement actés dans les documents d'urbanisme SCOT et PLU, et à adopter une attitude de concertation avec la Cub pour l'examen des projets d'implantation commerciale.

La Cub, de son côté, dans le cadre de ses compétences, apportera son soutien aux actions nécessaires au maintien et au développement du commerce des centres-villes et du commerce de proximité.

- TRANSPORT PUBLIC URBAIN

o Réseau de transport urbain

La Communauté urbaine de Bordeaux est autorité organisatrice des transports urbains sur le territoire communautaire.

A ce titre, elle a pour principale mission de gérer le réseau de transport urbain. Le 1^{er} mai 2009, elle a notifié à KEOLIS le contrat de délégation de service public pour une durée de cinq ans jusqu'au 31 décembre 2013, l'exploitation des transports urbains y compris de transports spécialisés destinés aux personnes à mobilité réduite.

Cette mission comprend l'exploitation du réseau TBC constitué de lignes de tramway, de lignes d'autobus, de services de transport à la demande, de lignes et services sous-traités, de la gestion des parcs relais, de l'exploitation du service de transport des personnes à mobilité réduite et de l'exploitation des services de stations/location de vélos.

Les investissements liés au réseau TBC restent à la charge de la Communauté et relèvent du budget annexe transport.

Les objectifs, inscrits dans le contrat avec le délégataire, sont :

- de passer de plus de 82 millions de validations en 2009 à près de 132 millions de validations enregistrées sur le réseau en 2013.
- d'augmenter les recettes d'au minimum plus de 45 millions d'euros à plus de 64 millions d'euros en 2013
- de limiter la contribution forfaitaire d'exploitation à près de 146 millions d'euros en 2009 à plus de 152 millions d'euros en 2013
- de diminuer le déficit d'exploitation de plus 101 millions en 2009 à près de 88 millions d'euros en 2013.

Pour répondre à ces objectifs, les demandes d'amélioration du réseau de transport public seront examinées dans le cadre du contrat de délégation de service public des transports.

Le calendrier prévoit la mise en place du nouveau réseau (incluant déploiement du service vélos) en février 2010, avec préalablement une phase de concertation avec les communes de juin à la mi-juillet et validation par le conseil à l'automne 2009.

En accompagnement de la mise en place de ce réseau, les communes s'engagent à prendre les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du réseau et notamment aux lignes structurantes : aménagement de voirie, arrêtés de circulation, ...

- o 3^{ème} phase du réseau de tramway

La Cub a lancé une série d'études opérationnelles sur les différentes possibilités d'extension du réseau de tramway et tramway d'agglomération du Médoc.

- o Desserte TCSP

Parallèlement, des études de définition de desserte en TCSP ont été menées par la Cub.

La Cub a ouvert une phase de concertation sur ces deux derniers points. Le bilan de la concertation a été présenté au Conseil de juillet, l'arrêt du dossier définitif du projet sera soumis au Conseil communautaire de l'automne 2009.

Aussi, ces décisions seront intégrées ultérieurement au présent contrat par voie d'avenant.

- POLITIQUE DE L'HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat communautaire a fixé un objectif de production de 5000 logements/an, décliné par commune, pour des besoins en logements sociaux estimés globalement à près de 2000/an.

Par ailleurs, en mars 2009, le Bureau de Communauté, à la faveur de l'examen du bilan des opérations d'aménagement, a souhaité porter l'effort à 6000 logements/an.

Dans le cadre des contrats de co-développement, les Communes s'engagent donc à :

- o respecter la programmation annuelle de logements conventionnés
- o rechercher avec la Communauté Urbaine un développement de l'offre compatible avec l'objectif global de 6000 logements, notamment dans le cadre des opérations d'aménagement.

La Communauté urbaine s'engage, quant à elle, à accompagner les initiatives communales sur le parc privé.

- LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET PAYSAGERS DE L'AGGLOMERATION

La Cub souhaite renforcer les moyens d'ingénierie afin d'accompagner les communes dans leur projet de valorisation et préservation des espaces naturels. La Cub engagera également la réflexion sur l'évolution des dispositifs d'accompagnement et l'élargissement des critères d'attribution pour permettre de répondre à des projets hors périmètre des bords du fleuve et du parc des Jalles.

Ces évolutions, dans la mesure où elles seront validées par le Conseil communautaire, pourront être intégrées ultérieurement au présent contrat par voie d'avenant.

ARTICLE 6 : LA DECLINAISON OPERATIONNELLE 2009/2011

A l'échelle du présent contrat, la Communauté urbaine de Bordeaux et la commune du Taillan-Médoc ont identifié un programme d'actions opérationnelles cohérent avec les objectifs d'agglomération visés à l'article 4 et avec le projet de territoire communal décrit à l'article précédent.

Ces actions font l'objet de fiches détaillées annexées au présent contrat.

En fonction des projets déjà en cours (coups partis ayant donné lieu à décision de faire et/ou au lancement de procédures de marchés), des opportunités ou contraintes opérationnelles, des capacités de mise en œuvre opérationnelle (moyens humains et financiers, délais, préalables levés ou non...), la Communauté urbaine de Bordeaux et la commune ont ciblé les actions suivantes :

↳ « Construire la métropole de demain » :

Actions prioritaires

- La poursuite de l'aménagement du PAE du centre bourg
- Aménagement de la route de Soulac Phase 3 : travaux en 2009 et 2010
- PAE du Chai : sur ce projet la Cub s'engage dans le cadre du présent contrat sur :
 - la finalisation du dossier de PAE, sur la confirmation de la décision de faire ainsi que sur les acquisitions foncières.
 - sur le démarrage opérationnel du secteur C
 - sur la réalisation des études du giratoire situé sur la RD 1215

Etudes prioritaires

- Secteur Cassenore/Puy du Luc (éco-quartier) : la Cub s'engage, dans le cadre du présent contrat, sur la réalisation de l'étude pré opérationnelle, la décision de faire et la mise au point du dossier de création de ZAC. La commune s'engage sur la réalisation d'un éco quartier.
- Etude sur la requalification de l'avenue de Soulac , phase 4, entre Cantinole et l'entrée du Taillan-Médoc, création d'un itinéraire cyclable en lien avec l'aménagement réalisé sur la route de Soulac dans sa partie comprise entre la rue du château et Cantinole. La Cub s'engage à réaliser l'étude préliminaire, la décision de faire ainsi que l'avant projet.

↳ « Renforcer l'attractivité économique de la métropole » :

Etudes prioritaires

- Démarrage des études préopérationnelles intercommunales après décisions TCSP, et acquisition foncière de l'entreprise DIATAN, dans le cadre de l'aménagement du pôle ludique du Taillan, accès au parc des Jalles. Sur ce projet, la Cub s'engage sur le démarrage des études pré opérationnelles intercommunales suite aux décisions prises sur le TCSP. La Cub s'engage également à réaliser les acquisitions foncières sur le DIATAN 2000.
- La Cub s'engage sur l'étude d'opportunité de la création d'un parc d'activités économiques intercommunal sur le secteur de la Renardière, en prenant en compte les décisions relatives au déclassement de la zone naturelle au Scot et au schéma métropolitain de développement économique de la Cub .

↳ « Favoriser une mobilité maîtrisée et durable » :

Actions prioritaires

Avenue de la Boétie : étude préliminaire, décision de faire, et avant projet de la requalification de la voie avec sécurisation des déplacements piétons et deux roues.

Création de nouveaux carrefours en lien avec des opérations de logement et la création de la médiathèque qui sera livrée en 2013 .

Chemin du Four à Chaux : requalification de la voie avec sécurisation des déplacements piétons et deux roues. La Cub s'engage sur la décision de faire, l'avant projet, la confirmation de la décision de faire du premier tronçon.

↳ « Gérer la ville au quotidien » :

Actions prioritaires

- Accompagner l'agrandissement du cimetière: la Cub s'engage à participer selon les termes de la délibération cadre.
- Favoriser l'équilibre ville & nature par la réalisation d'une ceinture verte locale. La Cub s'engage à participer selon les termes de la délibération cadre.
- Reconquérir la zone naturelle des Ardilliers : la Cub s'engage à participer à l'acquisition et à la dépollution des terrains sur la base de la délibération cadre du parc des Jalles. La commune s'engage à réaliser l'acquisition.
- Bassin de retenue de Grimoine : la Cub s'engage sur les acquisitions foncières
- Bassin de retenue de Lacaussade : la Cub s'engage sur la réalisation des acquisitions foncières
- Participer au financement de l'animation d'un agenda 21 communal.

ARTICLE 7 : NOUVELLE GOUVERNANCE, INNOVATION ET COOPERATION TECHNIQUE

La Communauté Urbaine et la commune souhaitent renouveler leurs modalités de travail en commun tant dans la construction des grandes politiques d'agglomération que dans le service rendu aux habitants au quotidien.

Sur la durée du contrat, seront concernés les projets suivants :

↳ **Au titre de la nouvelle gouvernance**

- La mise en œuvre d'une nouvelle organisation des services communautaires s'accompagnera d'une évolution des circonscriptions territoriales vers des antennes de proximité avec des missions élargies dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, du développement économique local, permettant plus de cohérence et plus de réactivité des interventions communautaires sur le territoire de la commune et centre de ressources pour la commune.
- La mise en place d'un fonds de proximité reposant sur des principes de souplesse et de fongibilité, pour une réponse mieux adaptée aux problématiques locales, composé d'un fonds d'intérêt communal (F.I.C.) qui a vocation à remplacer, tant en programmation qu'en dotation, les enveloppes communales d'assainissement eaux pluviales et eaux usées et de voirie de desserte et d'un fonds d'intervention (F.I.) pour répondre aux besoins spécifiques, souvent urgents et sécuritaires, émanant en particulier des plus petites communes (Délibération du

Conseil du 29 mai 09, n°305/2009). Cette mise en place devant s'accompagner de l'établissement et de la transmission régulière de tableaux de bords financiers détaillés des coûts estimatifs et de réalisation de chaque opération afin que les communes puissent s'impliquer complètement dans la démarche et faire les choix les plus pertinents.

- Le développement de démarches de concertation communes avec la volonté de mieux associer les citoyens à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets.
- La conférence des communes et ses déclinaisons sous forme de réseaux de compétence.

↳ au titre de l'innovation technique :

Dans le cadre du projet d'aménagement des quartiers en renouvellement urbain, la Communauté urbaine de Bordeaux est disposée, en association avec la commune, à expérimenter des solutions innovantes dans l'aménagement des espaces publics, en dérogation aux règlements en vigueur, guidées par une démarche de développement durable.

↳ au titre de la coopération technique :

- La Communauté urbaine s'engage à étudier les moyens permettant de favoriser l'échange de données et le partage d'outils.
- Cubetcites :
L'intranet d'agglomération Cubetcites est un outil partagé entre la Communauté urbaine et les communes. Fondé sur une base de connaissances partagées, Cubetcites est un outil évolutif, visant à travailler ensemble et à communiquer de manière efficace. La communauté urbaine s'engage à étudier les demandes des communes, les mettre en œuvre, en coopération avec elles, si l'avis du comité de pilotage (composé des 28 partenaires) est favorable. En contrepartie de cette mise à disposition, la commune s'engage à contribuer à l'amélioration et au bon fonctionnement de l'outil :
 - par la mise à jour des éléments d'annuaire,
 - par la saisie des AOS dans droit de cités
 - par la transmission des arrêtés de signalisation, des arrêtés AOS...Elle s'engage également à participer au développement de nouveaux services (...).
- Mise à disposition et échange de données géo-référencées et d'études fiscales
- Développement de l'accès au haut débit

La Cub s'engage à mettre en place :

- Un **observatoire communautaire des Télécommunications** sur Cubetcites dont la vocation est de cartographier le réseau métropolitain très haut débit INOLIA, les carences et insuffisances en matière d'accès à Internet, de mettre à disposition les zones traitées au fur et à mesure du déploiement du réseau et ainsi que les services de détail des services commercialisés par les opérateurs (si mis à disposition à la Cub par les opérateurs conformément au respect des décrets n°2009-167 et 166 du 12 février 2009).
- Un **schéma directeur de Télécommunications** dont l'objectif est de guider les extensions du réseau INOLIA et la mise en place d'infrastructures de télécommunications lors de travaux structurants réalisés sur le domaine public routier par la Cub afin d'assurer la desserte haut débit des immeubles conformément à la Loi Modernisation de l'Economie du 4 août 2008.

L'élaboration de ce schéma directeur donnera lieu à une concertation avec les communes qui s'engageront à contribuer régulièrement à sa mise à jour.

ARTICLE 8 : Modalités de mise en œuvre et de suivi du contrat

1- Modalités de financement du contrat

La première année du contrat 2009-2011 doit correspondre à des financements inscrits au budget 2009. Les financements à prévoir pour les années 2010 et 2011 seront inscrits au PPI 2010-2014, dans la limite des capacités financières de la Communauté Urbaine et à l'issue des arbitrages budgétaires annuels. Leur inscription devra être confirmée à l'occasion du vote des budgets 2010 et 2011.

Par ailleurs, le fonds de proximité, selon la délibération n°2009/0305 du Conseil du 29 mai 2009, permet de financer les aménagements suivants :

- Plus particulièrement sont concernés par le Fonds d'Intérêt Communal (F.I.C)

- les travaux sur voirie, y compris les aménagements cyclables, de signalisation, de stationnement, de mobilier urbain liés à l'ensemble des usages de l'espace public (V.L., P.L., deux roues, piétons, bus, P.M.R.) ainsi que les études opérationnelles, les acquisitions foncières ou libérations d'emprises (effectuées au moment des travaux ou par anticipation) se rapportant aux voies de catégories 3 et 4 du Réseau Hiérarchisé de Voirie Communautaire. Ce fonds comprendra également les aménagements ponctuels sur le reste du réseau (voies catégories 1 et 2).

- les travaux d'assainissement Eaux usées et Eaux pluviales, ainsi que les études opérationnelles, acquisitions foncières ou libérations d'emprises (effectuées au moment des travaux ou par anticipation), s'y rapportant.

Les montants identifiés à ce jour pour la commune sont les suivants :

*FIC 2009 : 631 238 €

*FIC 2010 : 669 085 €

*FIC 2011 : 706 931€

Par le Fonds d'Intervention (F.I.) :

- Pour les fonds conjoncturels d'assainissement : les travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, ainsi que les études opérationnelles s'y rapportant.

- pour la dotation d'urgence et sécuritaire : les petits travaux de voirie, de signalisation, de stationnement, de mobilier urbain... et d'assainissement eaux usées (pollution,...) et eaux pluviales (inondations...) rendus indispensables pour des raisons urgentes de sécurité.

2- MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Chacune des actions inscrites au contrat, pour ce qui la concerne, sera mise en œuvre conformément aux processus décisionnels de la Cub et aux règles qui régissent l'attribution des aides communautaires

aux communes et partenaires : jalons décisionnels des projets, conventions pour attribution de fonds de concours, respect des règlements d'intervention et délibérations cadre et plus généralement dans le respect des compétences détenues par ces organes de direction et dans les limites fixées à l'article 8.1 ci-dessus.

3- SUIVI ET AJUSTEMENT DU CONTRAT

Chaque contrat fera l'objet d'un avenant intégrant les décisions prises concernant le réseau de bus restructuré ainsi que le réseau TCSP.

Un suivi du contrat sera réalisé tous les ans, en début d'année, afin de faire le point sur les réalisations et avancées de l'année passée.

Chaque suivi sera accompagné le cas échéant de propositions d'ajustements du contrat.

Les divers niveaux d'ajustements possibles :

- ajustement calendaire d'une opération ou action
- ajustement de programmation d'une opération
 - o impact financier : oui ou non et de quel niveau (+ ou – x% de l'opération)
- abandon d'une opération ou action
- création d'une opération ou action

La gestion du contrat se fait à enveloppe constante aussi, les ajustements ayant une incidence financière forte doivent être proposés en contrepartie du retrait d'une action d'un montant équivalent. Toute action nouvelle doit être rattachée à un objectif du diagnostic et doit être réalisable dans les 3 ans.

Ce bilan sera réalisé conjointement entre la Communauté urbaine et la commune. Les ajustements éventuels pourront donner lieu à la signature d'un avenant.

4- Une évaluation à l'issue des 3 ans

Une évaluation générale de la démarche de contractualisation sera menée à l'issue des 3 ans : elle aura pour objectif d'évaluer les apports de la contractualisation dans la relation de la Cub avec la commune au vu des enjeux de proximité et des enjeux de cohérence du développement de l'agglomération.

Elle pourra être l'occasion d'actualiser le diagnostic communal pour les territoires qui le souhaitent.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,
Le Président,

Pour la Commune du Taillan-Médoc,
Le Maire,

Vincent FELTESSE

Ludovic FREYGEFOND

ANNEXES

ANNEXE 1 CARTES «DIAGNOSTIC» ET «GRANDE COMPOSANTES DU PROJET DE TERRITOIRE» :

ANNEXE 2 DONNEES CLES DU DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE

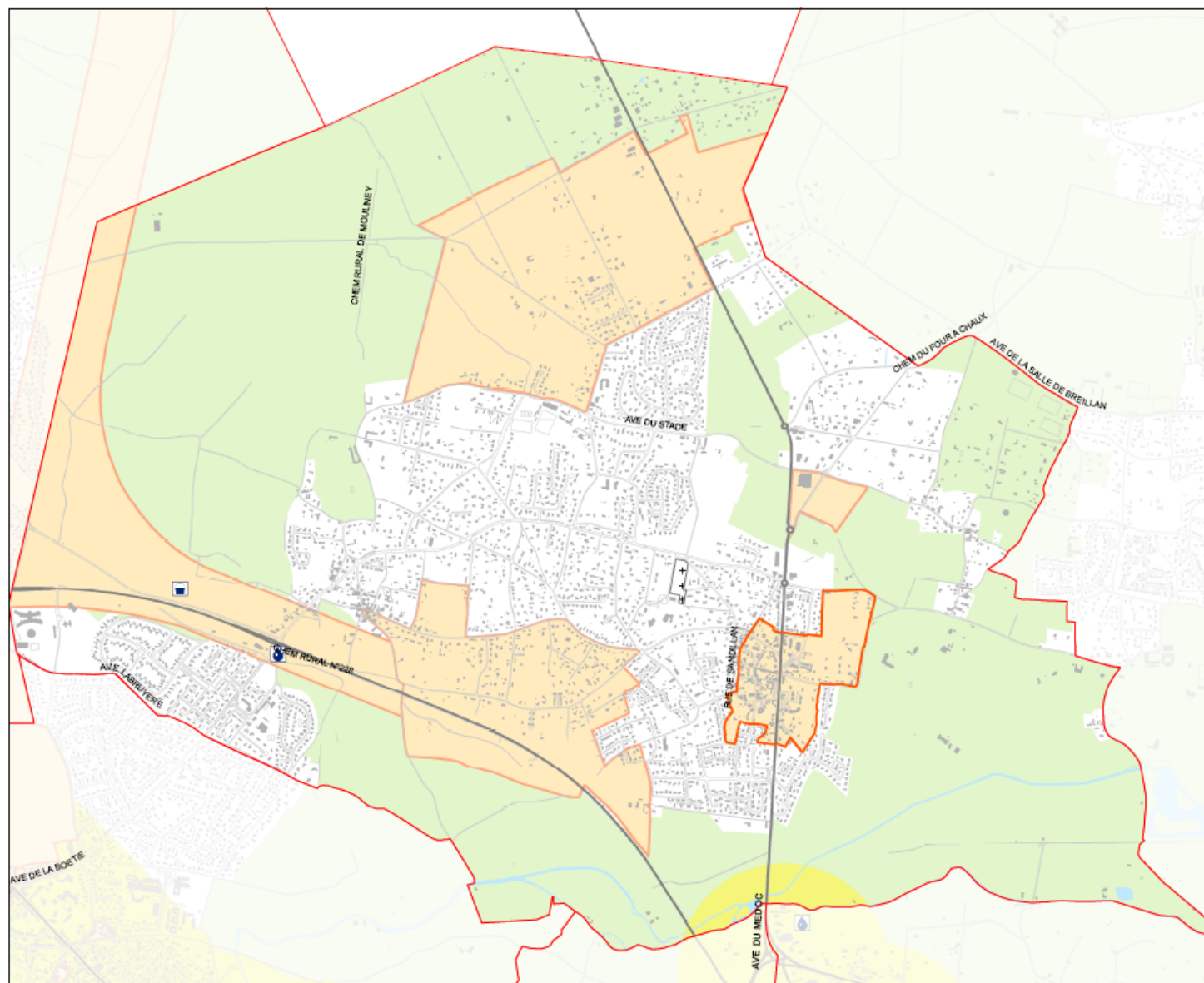
ANNEXE 3 SYNTHESE DES REALISATIONS ANTERIEURES DE LA COMMUNE POUR LA PERIODE 2001/2007 :

ANNEXE 4 PROGRAMMATION LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES 2009 :

ANNEXE 5 TABLEAU SYNTHETIQUE DES ACTIONS

ANNEXE 6 FICHES ACTIONS

ANNEXE 1
CARTES «DIAGNOSTIC»
ET «GRANDE COMPOSANTES DU PROJET DE TERRITOIRE» :



ANNEXE 1



LE TAILLAN MEDOC

Diagnostic territorial

Éléments structurants

- échangeur rocade
- station de pompage des eaux industrielles
- station d'épuration
- centre de recyclage ou UIOM
- gare
- lignes Tramway
- zonage A et N du PLU
- pôles universitaires

Projets, Études en cours

- ZAC, Lotissement communautaire
- PAE
- Périmètre de prise en considération
- Périmètre de concertation
- Études en cours
- fuseaux TCSP



Traitement : © DDO
proposé le avril 2009
sources : cadastre © DGG 2008
sources : FTN © IGN 1999
sources : © IGN BD Topo Paris 2007
sources : SIG - CUB 2009

ANNEXE 1



LE TAILLANMEDOC

Grandes composantes du projet territorial de Le Taillan Medoc

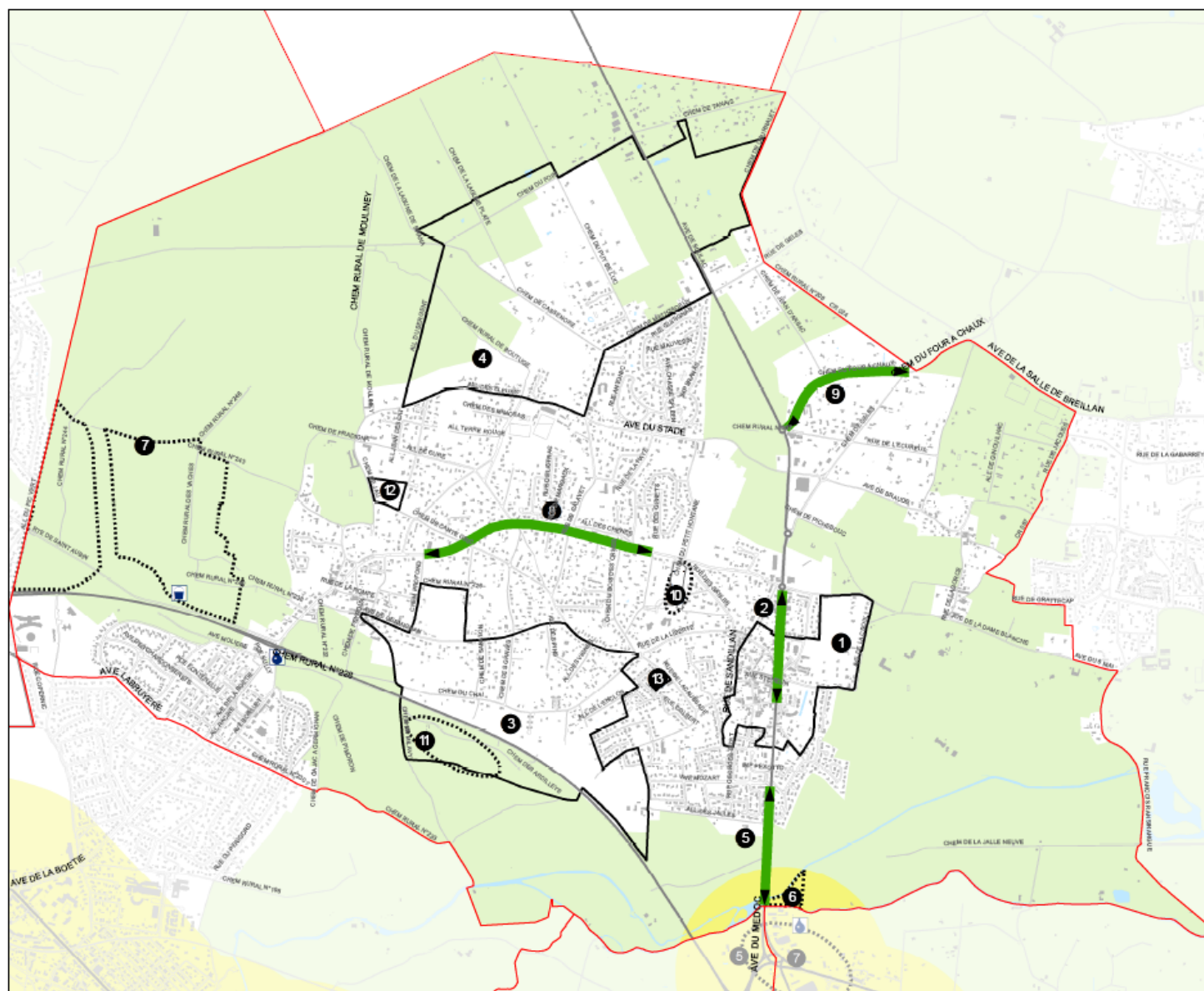
- 1, PAE du centre bourg
 - 2, avenue de Souliac phase 3
 - 3, projet de PAE du Chai
 - 4, secteur Fuy du Luc Cassenore
 - 5, avenue de Souliac phase 4
 - 6, Etude entreprise DIATAN
 - 7, Etude zone activités éco Renardière
 - 8, avenue de la Boétie
 - 9, Four à Chaux - Salle de Brellan
 - 10, agrandissement du cimetière
 - 11, secteur des Artilleurs
 - 12, bassin de retenue de Grimoire
 - 13, bassin de retenue de Laccaussade
- Périmètre projet
 Aire d'influence projet
 Fuseaux TCSP

Eléments structurants

- échangeur rocade
 station de pompage des eaux industrielles
 station d'épuration
 centre de recyclage ou UIOM
 gare
 lignes Tramway
 zonage A et N du PLU
 pôles universitaires



Traitement : © DDD
 proposé le avril 2009
 source : cadastre © IGN 2008
 source : FTN © IGN 1999
 source : © IGN BD Topo France 2007
 source : SIG - CUB 2009



ANNEXE 2
DONNEES CLES DU DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE

1. DEMOGRAPHIE

Les données et indicateurs présentés dans la fiche permettent de tracer le profil démographique de la commune. Les données de population du recensement de l'INSEE mettent en évidence le rythme et la dynamique globale. Elles sont complétées par des éléments sur les ménages qui intéressent plus particulièrement les politiques de l'habitat. En effet, un ménage se définissant comme l'ensemble des occupants d'un même logement, cette donnée par essence liée au logement apparaît comme complémentaire à la seule donnée de population. La baisse de la taille des ménages est un facteur important de l'augmentation des besoins en logements, qui ne sont pas à concevoir nécessairement plus petits en conséquence. Par ailleurs, ces données permettent aussi aux communes d'évaluer le niveau de services et d'équipement nécessaire au bien-être des populations.

2. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES MENAGES

Cette thématique permet de décrire les caractéristiques socio-économiques des ménages à travers leurs niveaux de revenus et d'identifier les populations en situation de précarité. Ces données interrogent les politiques publiques et notamment les politiques de l'habitat et d'urbanisme. Ce profil socio-économique des ménages est établi grâce à plusieurs indicateurs :

- Les niveaux de revenus et la part des foyers imposables permettent d'évaluer la situation économique des ménages de la commune et de la mettre en perspective par rapport à la situation communautaire. Le niveau de revenus présenté est le revenu médian qui partage exactement en deux la population : la première moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, la seconde moitié d'un revenu moins élevé. On privilégie les revenus médians par rapport aux revenus moyens car ces derniers sont influencés par les niveaux extrêmes.

- Le rapport inter-décile met en évidence la dispersion des revenus, c'est-à-dire l'écart entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles. Plus ce rapport est élevé, plus cet écart est important. Par exemple, un rapport inter-décile de 5 signifie que les ménages les plus aisés ont des revenus 5 fois supérieurs à ceux des ménages les plus modestes.

Ce profil est complété par un zoom sur les populations en situation de précarité : familles monoparentales, bénéficiaires du RMI, demandeurs d'emploi...

3. HABITAT

3.1. Le parc de logements

Les données présentées sont utiles au suivi et à la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat et notamment du PLH de la CUB. La thématique Habitat concerne le parc de logements dans sa globalité dont les logements locatifs conventionnés. Elle comprend à la fois des données sur le parc existant (le stock) et sur le suivi de la production (le flux).

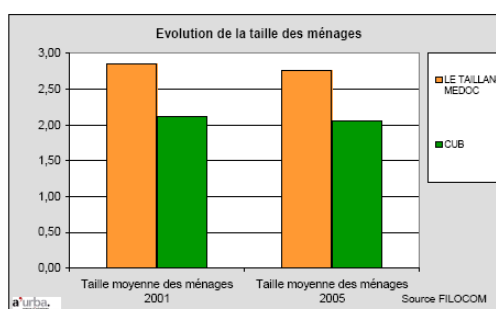
Le parc de logements correspond à la somme des résidences principales, résidences secondaires et logements vacants. L'identification des logements vacants met en évidence la pression sur le parc de logements : plus le taux est faible, plus la pression est importante. Les logements qui font l'objet du paiement de la taxe foncière mais pas de la taxe d'habitation sont considérés comme vacants.

Les données sur la part relative des propriétaires occupants, locataires du parc privé et du parc public dressent un état des lieux des statuts d'occupation et mettent en évidence la marge de manœuvre de la collectivité qui, hormis dans des procédures comme les PIG ou les OPAH, n'agit que sur le parc public.

La construction neuve est mise en perspective par rapport aux objectifs définis dans le PLH. Il s'agit dans cette partie d'objectifs de production globaux qui concernent l'ensemble des logements (5000 par an pour l'ensemble de la CUB)

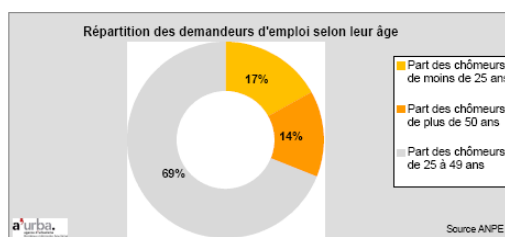
1. DEMOGRAPHIE

	LE TAILLAN-MEDOC	CUB
Population RGP 1999	7 885	659 998
Population municipale 2006	8 668	702 522
Population totale 2006	8 839	714 727
Source INSEE RGP et Recensement Rénové		
Evolution du nombre de ménages de 2000 à 2007	15,37%	9,39%
Source TH-DGI		
Taille moyenne des ménages 2001	2,85	2,12
Taille moyenne des ménages 2005	2,76	2,05
Source FILOCOM		



2. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES MENAGES

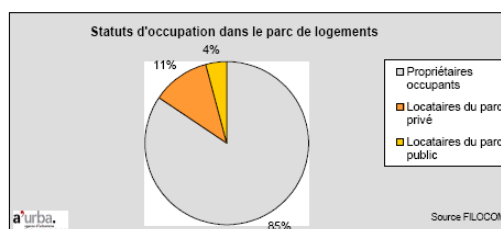
	LE TAILLAN-MEDOC	CUB
Revenus mensuels par unité de consommation, en 2005		
Revenu médian	1 707	1 455
Rapport inter-décile	4	6
Part des foyers imposables	68,31%	56,90%
Source INSEE-DGI		
Familles monoparentales en 2005	359	34 285
Part des familles monoparentales	11,54%	10,57%
Source FILOCOM		
Bénéficiaires du RMI en 2006	107	20 829
Part des bénéficiaires du RMI en 2006	1,23%	2,96%
Source CG33-DGAS		
Demandeurs d'emploi en 2007	169	25 012
Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	17,16%	15,77%
Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans	13,61%	12,41%
Femmes demandeurs d'emploi	52,66%	48,36%
Demandeurs d'emploi de longue durée	17,16%	24,40%
Source ANPE		



3. HABITAT

3.1. Le parc de logements

	LE TAILLAN-MEDOC	CUB
Evolution du nombre de logements de 2001 à 2005	10,21%	3,59%
Taux de vacance 2005	3,17%	7,14%
Source FILOCOM		
Statut d'occupation en 2005		
Propriétaires occupants	84,53%	45,33%
Locataires du parc privé	11,19%	36,74%
Locataires du parc public	4,28%	17,93%
Source FILOCOM		
Construction neuve de 2001 à 2007 (par an)	89	4 566
Source DDC		
Besoins en logements et objectifs de construction (par an)	61	5 100
Source PLH de la CUB		



3.2. Les logements locatifs conventionnés

Dynamiser la production de LLC est l'action n°1 du programme d'action du PLH de la CUB. Comme pour l'ensemble du parc, des données sur le parc existant et sur la production permettent le suivi et la mise en œuvre de cette action prioritaire du PLH.

Les logements locatifs conventionnés sont des logements qui font l'objet d'une convention entre le bailleur et l'Etat. Leur accès est soumis à des conditions de ressources et les niveaux de loyers sont plafonnés.

Des objectifs spécifiques de production de logements conventionnés ont été définis (2000 par an dont 1500 pour le développement de l'offre nouvelle). La production de logements conventionnés est donc mise en perspective par rapport à ces objectifs.

4. MARCHE IMMOBILIER

Les éléments de contexte locaux sur le marché immobilier sont à rapprocher des caractéristiques socio-économiques des ménages et par conséquent de leurs capacités financières pour l'accès et le maintien dans le logement.

Les évolutions du marché immobilier sont appréhendées grâce aux DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) pour le marché de l'ancien, à l'enquête ECLN (Enquête sur la commercialisation des logements neufs) pour les logements neufs et à l'enquête loyer a'urba/OLAP pour le marché locatif.

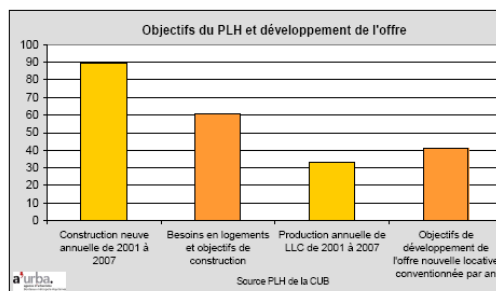
5. ECONOMIE

5.1. Les entreprises

L'indicateur de structuration des établissements selon leur taille permet de décrire le tissu économique local en fonction de la taille des entreprises en termes d'effectif salarié. Les données sur les créations et cessations d'entreprises donnent une image de la démographie d'entreprises sur une commune et par conséquent de son dynamisme économique. Les créations nettes correspondent au solde entre les créations et les cessations d'activités.

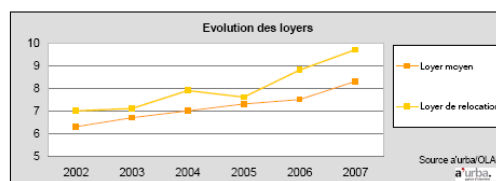
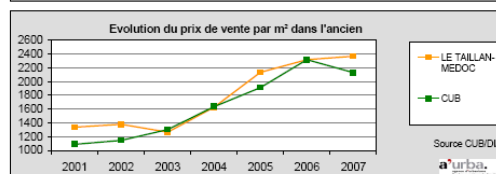
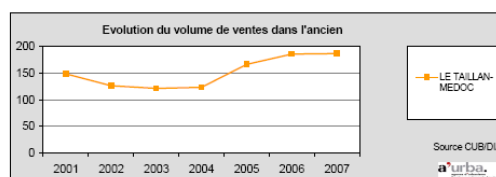
3.2. Les logements locatifs conventionnés

	LE TAILLAN-MEDOC	CUB
Nombre de logements locatifs conventionnés en 2007	107	70 386
Taux de LLC en 2007	3,32%	21,40%
		Source Bilan SRU 2007
Production annuelle de LLC de 2001 à 2007	33	1 646
		Source DDE-CUB
Objectifs de développement de l'offre nouvelle locative conventionnée par an	41	1 518
		Source PLH de la CUB



4. MARCHE IMMOBILIER

	LE TAILLAN-MEDOC	CUB
Volume des ventes en 2007		
dans l'ancien	185	13 559
dans le neuf	0	2 170
		Source CUB-DIA/ECLN
Prix de vente en 2007 (€/m²)		
dans l'ancien	2 317	2 319
dans le neuf	0	2 880
		Source CUB-DIA/ECLN
Niveaux des loyers en 2007 (€/m²)	CUB Nord	CUB
Loyer moyen au m²	8,30	8,50
Loyer de relocation au m²	9,70	9,80
		Source Enquête loyer a'urba/OLAP

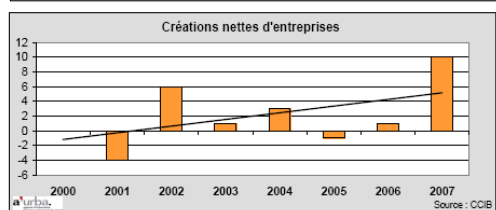
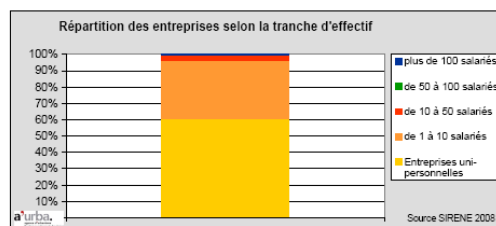


5. ECONOMIE

5.1. Les entreprises

	LE TAILLAN-MEDOC	CUB
Structuration des établissements selon leur taille		
Nombre total d'entreprises	396	54 873
Entreprises uni-personnelles	217	27 477
de 1 à 10 salariés	127	16 528
de 10 à 50 salariés	12	3 860
de 50 à 100 salariés	0	539
plus de 100 salariés	2	430
Effectifs non communiqués	38	6 039
		Source SIRENE 2008

Créations et cessations d'entreprises



5.2. L'emploi

Les données sur l'emploi salarié privé dressent le profil de la commune en précisant les secteurs d'activités les plus représentés. Elles sont complétées par un indicateur qui définit l'indice de spécialisation de la commune par rapport à la CUB. Cet indicateur permet de mesurer la spécialisation productive d'un territoire en identifiant les secteurs qui sont sur-représentés. Ainsi, si ce ratio est supérieur à 1, on parle de spécialisation de la commune par rapport à la CUB. A l'inverse, s'il est inférieur à 1, on parle de sous-spécialisation.

La répartition par sphères d'activités est une approche qui a été développée par l'INSEE en 2005 pour définir une nouvelle typologie de l'emploi en trois sphères :

- la sphère « productive » est composée de l'industrie, des services aux entreprises, de la logistique et plus généralement des établissements dont l'activité économique est orientée vers les marchés extérieurs au territoire local.

- la sphère « résidentielle » correspond aux services à la population présente sur le territoire dès lors qu'ils ne sont pas rendus par des établissements appartenant à la sphère publique. Elle inclut également le secteur de la construction et les entreprises publiques constituées en établissements publics à caractère industriel et commercial comme la SNCF et la Poste.

- la « sphère publique » comprend les administrations et collectivités publiques. Sont comptabilisés les agents en poste dans les établissements recrutant sur la base du droit public : administrations de l'Etat, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif (hôpitaux, universités...).

5.3. Le potentiel fiscal

Le potentiel fiscal est un indicateur qui évalue la capacité contributive des contribuables situés sur le territoire d'une collectivité locale. Il correspond au produit que récolterait la commune grâce à quatre taxes (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe d'habitation, taxe professionnelle) , si les taux nationaux étaient substitués à ceux qu'elle pratique réellement.

6. SERVICES URBAINS DE PROXIMITE

6.1 Les commerces et équipements

Les données présentées ci-contre mettent en évidence les services urbains de proximité proposés par la commune en termes de commerces, d'équipements et de stationnement pour les communes concernées. Les données sur les équipements sont issues d'un recensement réalisée par l'a-urba en 2004. Ce recensement distingue les équipements de proximité des équipements de niveau d'agglomération. Les équipements de proximité comprennent uniquement les écoles élémentaires et les administrations. Les équipements de niveau d'agglomération ont été définis conjointement avec les services de la CUB selon plusieurs items.

5.2. L'emploi

Nombre d'emplois salariés privés par secteur d'activités (hors agriculture) en 2006

	LE TAILLAN-MEDOC Effectifs	LE TAILLAN-MEDOC Part relative	CUB Effectifs
Transports	39	7,63%	12 840
Construction	97	18,98%	18 273
Activités immobilières	18	3,52%	5 925
Commerce	162	31,70%	44 146
Services aux entreprises	46	9,00%	57 978
Services aux particuliers	66	12,92%	17 874
Industries	37	7,24%	30 266
Education, santé, action sociale	39	7,63%	26 184
Administration	6	1,17%	7 845
Activités financières	1	0,20%	11 725
Energie	0	0,00%	1 542
Total des emplois salariés privés en 2006	511	100,00%	234 609

Source UNEDIC

Evolution de l'emploi salarié

	LE TAILLAN-MEDOC	CUB
Emploi salarié privé 1998	447	197 706
Emploi salarié privé 2006	511	234 609
Taux d'évolution annuel moyen	1,69%	2,16%

Source UNEDIC

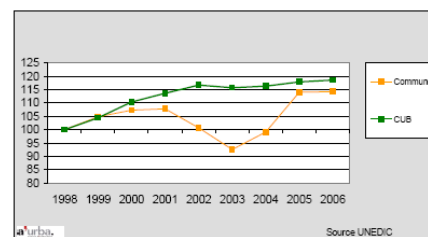
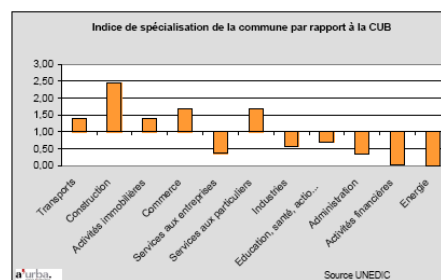
	LE TAILLAN-MEDOC	CUB
Sphère productive	24,74%	32,18%
Sphère résidentielle	35,44%	41,18%
Sphère publique	39,18%	26,55%

Source CLAP 2005

Structuration de l'emploi selon la CSP (hors agriculteurs, artisans et chefs d'entreprises)

	LE TAILLAN-MEDOC	CUB
Cadres et professions intellectuelles supérieures	23,84%	19,01%
Professions Intermédiaires	19,07%	27,26%
Employés	30,15%	33,36%
Ouvriers	25,77%	19,70%
NC	1,16%	0,24%

Source CLAP 2005



5.3. Le potentiel fiscal

	LE TAILLAN-MEDOC	CUB
Potentiel fiscal par habitant en 2007	465	882

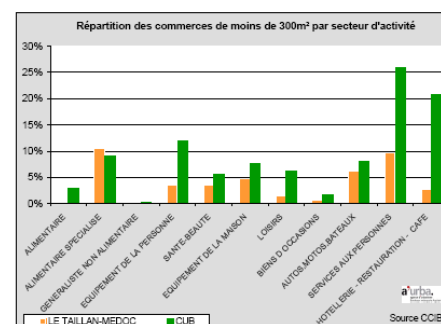
Source MINEFI

6. SERVICES URBAINS DE PROXIMITE

6.1 Les commerces et équipements

	LE TAILLAN-MEDOC	CUB
Commerces de moins de 300 m²	143	10 990
Surfaces commerciales des commerces de plus de 300 m²	6 624	852 557
Equipements de proximité (écoles, administrations)	10	672
Equipements de niveau d'agglomération	2	628

Recensement a'urba 2004



6.2 Le stationnement

Les données sur le parc public de stationnement n'incluent pas les parc-relais qui même s'ils sont localisés sur une commune sont à caractère communautaire et seront traités (comme l'ensemble des autres données relatives aux déplacements) dans le baromètre d'agglomération.

7. DESTINATION DES SOLS

Les données présentées ci-contre sont issues du PLU de la CUB et mettent en évidence la destination des sols de la commune. Les zones à urbaniser représentent le potentiel de mutation urbaine de chaque commune. Il est à préciser que ce sont les surfaces hors eau.

6.2 Le stationnement

Fréquentation horaire annuelle des parcs publics de stationnement

	2005	2006	2007
Bordeaux	4 045 279	4 385 579	4 433 876
Le Bouscat	21 756	20 556	24 867
Mérignac	10 999	10 425	19 732
Pessac	8 307	7 044	5 535

Source Exploitants

Nombre d'abonnés résidents des parcs publics de stationnement

	2005	2006	2007
Bordeaux	1 550	1 820	2 358
Le Bouscat	20	35	45
Mérignac	18	18	19
Pessac	4	9	12

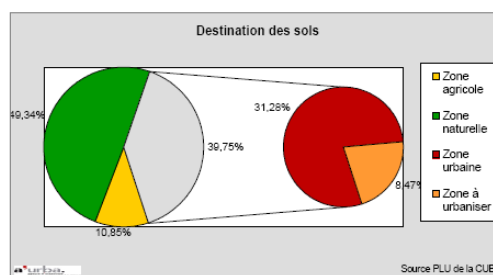
Source Exploitants

7. DESTINATION DES SOLS

	LE TAILLAN-MEDOC
Surface totale (en hectares)	1 512
Zone agricole	164
Zone naturelle	746
Zone urbaine	473
Zone à urbaniser	128

	CUB
Surface totale (en hectares)	55 120
Zone agricole	5 594
Zone naturelle	21 637
Zone urbaine	25 139
Zone à urbaniser	3 115

Source PLU de la CUB



ANNEXE 3
SYNTHESE DES REALISATIONS ANTERIEURES
DE LA COMMUNE POUR LA PERIODE 2001/2007

LE TAILLAN

Domaine	Programme	TOTAL 2001-2007
ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	Fonds conjoncturel	2 057 077
	Réseaux secondaires - Enveloppe communale	498 413
ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	Somme :	2 555 490

ASSAINISSEMENT EAUX USEES	Desserte des opérations immobilières	176 511
	Etudes et travaux à caractère général	1 132
	Fonds conjoncturel	4 122 257
	Réseaux secondaires - Enveloppe communale	386 755
ASSAINISSEMENT EAUX USEES	Somme :	4 686 655

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Haut Débit	96 154
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Somme :	96 154

TRANSPORTS	Aménagements de voirie en faveur des transports	33 906
TRANSPORTS	Somme :	33 906

URBANISME ET HABITAT	Opérations d'aménagement urbain	839 002
	Politique de l'Habitat	348 000
URBANISME ET HABITAT	Somme :	1 187 002

VOIRIE	Enveloppes communales de voirie	1 934 591
	Equipements feux de signalisation	87 468
	Etudes et aménagements divers	1 445 913
	Voirie d'intérêt communautaire - fonds conjoncturels	1 892 182
VOIRIE	Somme :	5 360 154

	Somme :	13 919 361
--	----------------	-------------------

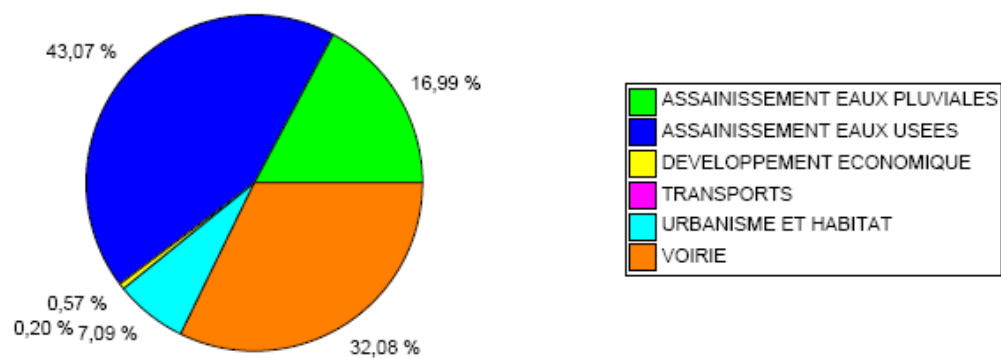
Domaine	Programme	TOTAL 2001-2007
ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	Equipements primaires Bassins versants	290 042
ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	Somme :	290 042

ASSAINISSEMENT EAUX USEES	Stations d'épuration et zones d'influence	2 526 846
ASSAINISSEMENT EAUX USEES	Somme :	2 526 846

VOIRIE	Voirie primaire	12 912
VOIRIE	Somme :	12 912

	Somme :	2 829 799
--	----------------	------------------

Domaine	TOTAL 2001-2007
ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	2 845 532
ASSAINISSEMENT EAUX USEES	7 213 501
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	96 154
ESPACES NATURELS ET FLUVIAUX	0
TRANSPORTS	33 906
URBANISME ET HABITAT	1 187 002
VOIRIE	5 373 066
	16 749 160



ANNEXE 4
PROGRAMMATION LOGEMENTS LOCATIFS
CONVENTIONNES 2009

PROGRAMMATION TRIENNALE CUB - LOGEMENT LOCATIF CONVENTIONNE 2008-2011

AA : Acquisition Amélioration o : oui
 RO : Reconstitution de l'Office n : non
 SF : Surcharge Foncière

an	type	Organisme	Commune	Nom de l'opération	neuf/AA	Année	Nbre logements sur toute l'opération	Nombre de PLUS	Nombre de PLA1 familiaux	Nombre de PLA1 structures	Nombre de PSLA	Nombre d'accession	nombre de palures	Nombre démolition	PLUS CD pour information	PLS demandé	total LLC	Type logement (RPA, EHPAD, étudiant, ANRU)	Type résidence	SF	commentaires
PC	o	Domofrance	Le Tallan Médoc	Chemin des Peyreys	neuf	2009	30	24	8							n	30		ind	o	terrain acquis
PC	n	Domofrance	Le Tallan Médoc	Lacazeade 2	neuf	2009	4	3	1							n	4		ind		
PC	n	Domofrance	Le Tallan Médoc	Lacazeade 1	neuf	2009	24	6	2							o	8		ind		
							33	9	0	0	0	0	0	0	0						

ANNEXE 5
TABLEAU SYNTHETIQUE DES ACTIONS

Intitulé de l'action	Numéro fiche action
PAE centre Bourg	1
PAE du Chai	2
Zone Naturelle des Ardilliers	10
Puy du Luc de Cassenore	7
ZAE de La Renardière	8
Secteur Cantinole -Diatan 2000	9
VIC Four à chaux	13
route de Soulac-phase 3	3
bassin de retenue de Grimoine	4
Avenue de Soulac -Aménagement cyclable phase 4	5
bassin de Lacaussade	6
Avenue La Boetie	12
boucle verte PDIPR	18
extension du cimetière	16
Agenda 21	27

ANNEXE 6

FICHES ACTIONS

LE TAILLAN-MEDOC

FICHE ACTION 1 : PAE Centre Bourg

■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

-Programme prévisionnel global de construction de 30 465 m² de surface Hors Œuvre Nette (S.H.O.N) sur trois îlots :

Secteur Nord Ouest logements 18 680 m² de SHON.

Secteur Centre logements-commerces-services 10 085 m² de SHON.

Secteur Sud-Ouest logements 1700m² de SHON.

-Programme des équipements publics :

Voie nouvelle A compris foncier réseaux et démolition.

Place centrale compris démolition et foncier.

Parking de proximité A (réaliser en 2006)

Parking de proximité B (réaliser en 2007)

Extension groupe scolaire 3 classes

-Suivi du projet urbain par un architecte urbanisme coordonnateur.

La Cub s'engage sur la poursuite de l'opération

■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	☐ Objectifs d'agglomération	Construire la métropole de demain ☒ Promouvoir une ville de proximité ☐ Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux ☒ Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social ☐ Reconstituer les réserves foncières ☐ Accompagner la métropolisation de l'agglomération Renforcer l'attractivité de la métropole ☐ Renforcer la compétitivité de notre économie ☒ Promouvoir l'économie de proximité Favoriser une mobilité maîtrisée et durable ☐ Développer l'offre de transport en commun ☐ Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité Gérer la ville au quotidien ☐ Optimiser la gestion des déchets ménagers ☐ Gérer l'eau, ressource et risque ☐ Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables ☒ Limiter les nuisances Poser les bases d'un partenariat ☐ Coopération technique	
	☐ Objectif communautaire autre		
	☐ Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	☒ Communal		
	☐ Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	☐ Partagé avec toute l'agglomération		
	☐ Partagé avec des		

	communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA COMMUNE	☐ Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	1 /	
	☐ Antériorité de la demande	Délibération 2004 et 2006	

■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	☐ Durée globale de l'action	2004-2014	
	☐ Etat d'avancement de l'action (jalon GSP franchi)	☐ Décision d'étudier ☐ Décision de faire ☒ Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	☐ Enveloppe globale	5 400 796,00 €	
	☐ Enveloppe sur la durée du contrat	2 172 709,00 €	
	☐ Financement PPI	☒ Prévu sur ligne spécifique au projet : 2172709,00 ☒ Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : ☒ Oui ☐ Non ☒ Autres financements Cub : fonds de proximité	
	☐ Partenariats financiers	☐ Confirmé : ☐ Oui ☐ non	
	☐ autres recettes attendues	1 100 934 €. Recettes de participations PAE	
PREALABLES DU PROJET	☐ Préalables		
ACTEURS	☐ Maître d'ouvrage	Cub	
	☐ Service en charge de l'action	Cub DDOA	
	☐ Autres acteurs	AQUITANIS Cub DGT Cub DOVCP	

VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire									
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense		1561672.00		325 418,00		285 619,00			
Montant de la recette									

Le Taillan-Médoc

FICHE ACTION 2 : PAE du CHAI

■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Un programme de construction développant 59 900m² de SHON consacré au logement (soit environ 676 logements) qui pourraient être répartie en : **208** logements PLU (31%) **37** logements PLAI (5%) **53** logements en accession sociale (8%) **268** logements en accession libre (40%) **110** logements en locatif libre (16%).

Un programme d'équipements publics en deux volets

- Aménagement de voiries et réseaux comprenant :

VT1 -Restructuration du chemin de Chai dans sa totalité.

VT3 -La restructuration du tronçon sud du chemin des Graves (entre le Chai et Germignan).

VT4 -La restructuration du tronçon sud non aménagée du chemin de Sabaton.

VC5 -La création d'une voie nouvelle ouest, entre le chemin de Chai et l'avenue de Germignan.

Des équipements de voirie complémentaire, non pris en compte dans le programme mais inscrit dans la 4^{ème} modification en cours du PLU (entrée de ville sur RD1215, liaisons cyclable avec la commune...).

-Aménagement paysagé le long de la RD 1215comprenant :

BO -Création d'un bassin de retenue paysagé Ouest (volume utile 18 900 m³ sur 24 950 m²)

BE -Création d'un bassin de retenue paysagé Est (volume utile 12 000 m³ sur 24 800 m²)

VC4 -raccordement au chemin du Chai par une canalisation EP D=1000.

Des aménagements paysagés complémentaires, non pris en compte dans le programme mais inscrit sous forme de servitude de localisation ou protégé en EBC dans la 4^{ème} modification en cours du PLU.

- une démarche de développement durable :

- Mixité sociale.
- Prise en compte des enjeux environnementaux dans les programmes de construction.
- Gestion des eaux pluviales du secteur traités dans l'esprit de d'espaces verts inondables accessibles au public.
- Protection des ressources en eau potable en permettant de supprimer progressivement les occupations au Sud du RD 1215 et en collectant les eaux pluviales et eaux usées au Nord de cette voie.
- Mise en place de circulations douces dans le quartier en réservant des itinéraires vers les futurs équipements communaux.
- Desserte des transports en commun si besoin avéré.

Sur ce projet, la Cub s'engage sur :

- La finalisation du dossier de PAE, sur la confirmation de la décision de faire ainsi que sur les acquisitions foncières,
- Le démarrage opérationnel du secteur C,
- La réalisation des études du giratoire sur le RD 1215.

■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	☐ Objectifs d'agglomération	Construire la métropole de demain ☒ Promouvoir une ville de proximité ☐ Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux ☒ Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social ☒ Reconstituer les réserves foncières ☐ Accompagner la métropolisation de l'agglomération Renforcer l'attractivité de la métropole ☐ Renforcer la compétitivité de notre économie ☒ Promouvoir l'économie de proximité Favoriser une mobilité maîtrisée et durable ☒ Développer l'offre de transport en commun ☒ Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité Gérer la ville au quotidien ☐ Optimiser la gestion des déchets ménagers ☒ Gérer l'eau, ressource et risque ☐ Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables ☒ Limiter les nuisances Poser les bases d'un partenariat ☐ Coopération technique	
	☐ Objectif communautaire autre		
	☒ Objectif de la commune	Compléter l'urbanisation du secteur en proposant des solutions de relogement décent aux ménages sédentarisés, issus de la communauté des gens du voyage, présents depuis de nombreuses années dans ce quartier.	
CHAMP TERRITORIAL	☒ Communal		
	☐ Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	☐ Partagé avec toute l'agglomération		
	☐ Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA COMMUNE	☐ Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	<u>2</u> / <u> </u>	
	☐ Antériorité de la demande		

■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	☐ Durée globale de l'action	2009-2024	
	☐ Etat d'avancement de l'action (jalón GSP franchi)	☒ Décision d'étudier ☐ Décision de faire ☐ Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	☐ Enveloppe globale	6 807 898,00 € TTC	
	☐ Enveloppe sur la durée du contrat		
	☐ Financement PPI	☒ Prévu sur ligne spécifique au projet : ☒ Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : ☐ Oui ☒ Non ☒ Autres financements Cub - Plan d'urgence logement (130 K€) - Aide à l'équilibre AQUITANIS (109 K€)	
	☐ Partenariats financiers	☐ Confirmé : sollicitation CG33 sur giratoire de la RD 1215 ☒ Oui ☐ non	
	☐ autres recettes attendues	2 384 085,00 € TTC (participations PAE)	
PREALABLES DU PROJET	☐ Préalables	- DELIBERATION Cub - FONCIER	
ACTEURS	☐ Maître d'ouvrage	Cub	
	☐ Service en charge de l'action	DDOA	
	☐ Autres acteurs	DDUP DGT Cub DOEA Cub DOVCP	

VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire		X							
Etude préliminaire			X						
AVP			X						
Confirmation de la décision de faire				X					
Consultations									
Préalables				X	X	X	X	X	X
Travaux					X	X	X	X	X
Montant de la dépense					130 K€ (asst EP projet C)	850 K€ (voie projet C + Ch du Chay ouest)	700 K€	600 K€	1 M€
Montant de la recette						50 K€	160K€	170K€	200 K€

Le Taillan-Médoc

FICHE ACTION 10 : ZONE NATURELLE DES ARDILLIERS

■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Cub s'engage à participer à l'acquisition et à la dépollution de terrains au titre de la protection des sources du Thill (PPI) et du parc des Jalles, sur la base de la délibération cadre du Parc des Jalles.

La commune s'engage à réaliser l'acquisition

■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	☐ Objectifs d'agglomération	Construire la métropole de demain ☐ Promouvoir une ville de proximité ☒ Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux ☐ Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social ☐ Reconstituer les réserves foncières ☐ Accompagner la métropolisation de l'agglomération Renforcer l'attractivité de la métropole ☐ Renforcer la compétitivité de notre économie ☐ Promouvoir l'économie de proximité Favoriser une mobilité maîtrisée et durable ☐ Développer l'offre de transport en commun ☐ Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité Gérer la ville au quotidien ☐ Optimiser la gestion des déchets ménagers ☒ Gérer l'eau, ressource et risque ☐ Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables ☒ Limiter les nuisances Poser les bases d'un partenariat ☐ Coopération technique	
	☒ Objectif communautaire autre		
	☐ Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	☐ Communal		
	☐ Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	☐ Partagé avec toute l'agglomération		
	☐ Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA	☐ Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	____ / ____	

	☐ Antériorité de la demande		
--	--	--	--

■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L’ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	☐ Durée globale de l'action	2009-2013	
	☐ Etat d'avancement de l'action (jalon GSP franchi)	☒ Décision d'étudier ☐ Décision de faire ☐ Confirmation de la décision de faire	

CARACTERISTIQUES FINANCIERES	☐ Enveloppe globale	150 000 €	
	☐ Enveloppe sur la durée du contrat	150 000€	
	☐ Financement PPI	☒ Prévu sur ligne spécifique au projet : ☒ Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : ☐ Oui ☒ Non ☒ Autres financements Cub	
	☐ Partenariats financiers	☒ Confirmé : ☐ Oui ☒ non	
	☐ autres recettes attendues		

PREALABLES DU PROJET	☐ Préalables	délibération 2000/1103 du 24 novembre 2000 relative à la protection du périmètre des sources, peut participer aux acquisitions du périmètre rapproché à hauteur de 25 %, le Conseil Général 25 %, l'Agence de l'Eau Adour Garonne 25 % et la commune 25 %.	
ACTEURS	☐ Maître d'ouvrage	Cub	
	☐ Service en charge de l'action	Cub DDDEU	
	☐ Autres acteurs	Cub DOEA Cub DIRAP Cub FONCIER	

VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire		X							
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux		X	X	X	X	X			
Montant de la dépense		30 000	30 000	30 000	30 000	30 000			
Montant de la recette									

Le Taillan-Médoc

FICHE ACTION : 7 PUY DU LUC CASSENORE

■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consiste à mener sous la coordination d'un architecte urbaniste, un ensemble d'études pré opérationnelles (d'urbanisme, techniques, foncières et économiques) concourant à l'émergence d'un projet urbain et à la formulation de proposition de mise en œuvre.

Elle se déroulera en 3 phases :

- Une phase de diagnostic partagé des enjeux de requalification du secteur.
- Une phase d'élaboration du "plan de référence" qui pourra nécessiter la production de scénarii d'aménagement
- Une phase de définition du programme d'actions à conduire.

L'étude comprendra trois volets :

- - un volet urbanistique,
Le volet urbanistique a pour but de faire émerger un projet d'aménagement des territoires concernés.
- un volet foncier,
Une étude des coûts d'acquisitions foncières et immobilières.
- un volet technique.

La crédibilité des propositions d'aménagement exige une évaluation de leur faisabilité technique ainsi que des coûts des différents équipements. Elle impose que soit mis en œuvre un système de management environnemental de l'opération, qui garantisse le respect de la démarche HQE dans ses objectifs et dans sa durée.

La Cub s'engage sur la réalisation de l'étude pré opérationnelle, la décision de faire ainsi que sur la mise au point du dossier de création de ZAC.

La commune s'engage sur la réalisation d'un éco quartier

■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	☐ Objectifs d'agglomération	Construire la métropole de demain ☒ Promouvoir une ville de proximité ☐ Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux ☒ Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social ☐ Reconstituer les réserves foncières ☐ Accompagner la métropolisation de l'agglomération Renforcer l'attractivité de la métropole ☐ Renforcer la compétitivité de notre économie ☐ Promouvoir l'économie de proximité Favoriser une mobilité maîtrisée et durable ☐ Développer l'offre de transport en commun ☐ Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité Gérer la ville au quotidien ☐ Optimiser la gestion des déchets ménagers ☒ Gérer l'eau, ressource et risque ☒ Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables ☒ Limiter les nuisances Poser les bases d'un partenariat ☐ Coopération technique	
	☐ Objectif communautaire autre		
	☐ Objectif de la commune		

CHAMP TERRITORIAL	☒ Communal		
	☐ Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	☐ Partagé avec toute l'agglomération		
	☐ Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA COMMUNE	☐ Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	<u> 3 </u> / <u> </u>	
	☐ Antériorité de la demande		

■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	☐ Durée globale de l'action	2009	
	☐ Etat d'avancement de l'action (jalón GSP franchi)	☒ Décision d'étudier ☐ Décision de faire ☐ Confirmation de la décision de faire	

CARACTERISTIQUES FINANCIERES	☐ Enveloppe globale	206 000,00	
	☐ Enveloppe sur la durée du contrat	206 000	
	☐ Financement PPI	☐ Prévu sur ligne spécifique au projet : ☒ Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : ☒ Oui crédit DDOA étude Pré-OP ☐ Non ☐ Autres financements Cub	
	☐ Partenariats financiers	☐ Confirmé : ☐ Oui ☐ non	
	☐ autres recettes attendues		
PREALABLES DU	☐ Préalables		
ACTEURS	☐ Maître d'ouvrage	Cub	
	☐ Service en charge de l'action	Cub DDOA	
	☐ Autres acteurs		

VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Etude préopérationnelle									
Décision de faire									
Mise au point du dossier de création									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense		206 000							
Montant de la recette									

Le Taillan-Médoc

FICHE ACTION 8: ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LA RENARDIERE

■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Cub s'engage sur la réalisation d'une étude d'opportunité pour la Création d'un parc d'activités intercommunal, en lien avec le projet de déviation de la RD1215 en limite de la commune de Saint Aubin du Médoc secteur de la Renardière et prenant en compte les décisions relatives au déclassement de la zone naturelle au SCOT et au schéma métropolitain de développement économique de la Cub.

■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	☐ Objectifs d'agglomération	Construire la métropole de demain ☐ Promouvoir une ville de proximité ☐ Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux ☐ Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social ☐ Reconstituer les réserves foncières ☐ Accompagner la métropolisation de l'agglomération Renforcer l'attractivité de la métropole ☒ Renforcer la compétitivité de notre économie ☐ Promouvoir l'économie de proximité Favoriser une mobilité maîtrisée et durable ☐ Développer l'offre de transport en commun ☐ Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité Gérer la ville au quotidien ☐ Optimiser la gestion des déchets ménagers ☐ Gérer l'eau, ressource et risque ☐ Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables ☐ Limiter les nuisances Poser les bases d'un partenariat ☐ Coopération technique	
	☐ Objectif communautaire autre		
	☐ Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	☐ Communal		
	☒ Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub	Saint Aubin du Médoc	
	☐ Partagé avec toute l'agglomération		
	☐ Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA	☐ Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____	

	☐ Antériorité de la demande		
--	--	--	--

■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L’ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	☐ Durée globale de l'action		
	☐ Etat d'avancement de l'action (jalons GSP franchis)	☒ Décision d'étudier ☐ Décision de faire ☐ Confirmation de la décision de faire	

CARACTERISTIQUES FINANCIERES	☐ Enveloppe globale		
	☐ Enveloppe sur la durée du contrat		
	☐ Financement PPI	☐ Prévu sur ligne spécifique au projet : ☐ Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : ☐ Oui ☐ Non ☐ Autres financements Cub	
	☐ Partenariats financiers	☐ Confirmé : ☐ Oui ☐ non	
	☐ autres recettes attendues		

PREALABLES DU PROJET	☐ Préalables	Adaptation du SCOT fin 2010 début 2011 Révision du PLU fin 2012

ACTEURS	☐ Maître d'ouvrage	Cub	
	☐ Service en charge de l'action	Cub DAE	
	☐ Autres acteurs	Cub DDUP	

VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable			X	X					
Décision de faire									
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense									
Montant de la recette									

Le Taillan Médoc

FICHE ACTION 9 : SECTEUR CANTINOLLE –DIATAN 2000

■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La commune s'engage sur le démarrage des études pré opérationnelles intercommunales après décisions TCSP et sur l' acquisition foncière de l'entreprise DIATAN 2000 dans le cadre de l'aménagement du pôle ludique du Taillan, accès au parc des Jalles.

■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	☐ Objectifs d'agglomération	Construire la métropole de demain ☐ Promouvoir une ville de proximité ☒ Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux ☐ Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social ☐ Reconstituer les réserves foncières ☐ Accompagner la métropolisation de l'agglomération Renforcer l'attractivité de la métropole ☐ Renforcer la compétitivité de notre économie ☐ Promouvoir l'économie de proximité Favoriser une mobilité maîtrisée et durable ☐ Développer l'offre de transport en commun ☐ Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité Gérer la ville au quotidien ☐ Optimiser la gestion des déchets ménagers ☐ Gérer l'eau, ressource et risque ☐ Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables ☒ Limiter les nuisances Poser les bases d'un partenariat ☐ Coopération technique	
	☒ Objectif communautaire autre		
	☐ Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	☐ Communal		
	☐ Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	☐ Partagé avec toute l'agglomération		
	☐ Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA COMMUNE	☐ Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____	
	☐ Antériorité de la demande		

■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	☐ Durée globale de l'action		
	☐ Etat d'avancement de l'action (jalons GSP franchis)	☒ Décision d'étudier ☐ Décision de faire ☐ Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	☐ Enveloppe globale		
	☐ Enveloppe sur la durée du contrat		
	☐ Financement PPI	☐ Prévu sur ligne spécifique au projet : ☐ Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : ☐ Oui ☐ Non ☐ Autres financements Cub	
	☐ Partenariats financiers	☐ Confirmé : ☐ Oui ☐ non	
	☐ autres recettes attendues		
PREALABLES DU PROJET	☐ Préalables	Acquisition DIATAN2000. Le Pôle éco étudiera la relocalisation de cette entreprise pour autant qu'elle le souhaite. Acquisition en cohérence avec l'étude du secteur de Cantinolle	
ACTEURS	☐ Maître d'ouvrage	Cub	
	☐ Service en charge de l'action	Cub DDDEU / DAF / PDE	
	☐ Autres acteurs	Cub DDUP Cub DAE	

VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier		X	X						
Etude préalable									
Décision de faire									
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense									
Montant de la recette									

Le Taillan-Médoc

FICHE ACTION 13: VIC FOUR A CHAUX-

■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Requalification de la voie Sécurisation des déplacements piétons et deux roues.

La Cub s'engage sur la décision de faire , la réalisation de l'avant-projet et la confirmation de décision de faire pour un premier tronçon.

■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	☐ Objectifs d'agglomération	Construire la métropole de demain ☒ Promouvoir une ville de proximité ☐ Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux ☐ Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social ☐ Reconstituer les réserves foncières ☐ Accompagner la métropolisation de l'agglomération Renforcer l'attractivité de la métropole ☐ Renforcer la compétitivité de notre économie ☐ Promouvoir l'économie de proximité Favoriser une mobilité maîtrisée et durable ☐ Développer l'offre de transport en commun ☒ Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité Gérer la ville au quotidien ☐ Optimiser la gestion des déchets ménagers ☐ Gérer l'eau, ressource et risque ☐ Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables ☒ Limiter les nuisances Poser les bases d'un partenariat ☐ Coopération technique	
	☒ Objectif communautaire autre		
	☐ Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	☐ Communal		
	☐ Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	☐ Partagé avec toute l'agglomération		
	☐ Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA COMMUNE	☐ Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____	
	☐ Antériorité de la demande		

■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L’ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	☐ Durée globale de l'action	2009-2013	
	☐ Etat d'avancement de l'action (jalón GSP franchi)	☒ Décision d'étudier ☐ Décision de faire ☐ Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	☐ Enveloppe globale		
	☐ Enveloppe sur la durée du contrat		
	☐ Financement PPI	☐ Prévu sur ligne spécifique au projet : ☐ Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : ☐ Oui ☐ Non ☐ Autres financements Cub	
	☐ Partenariats financiers	☐ Confirmé : ☐ Oui ☐ non	
	☐ autres recettes attendues		
PREALABLES DU PROJET	☐ Préalables		
ACTEURS	☐ Maître d'ouvrage	Cub	
	☐ Service en charge de l'action	Cub DGT	
	☐ Autres acteurs		

VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire		X							
Etude préliminaire			X						
AVP				X					
Confirmation de la décision de faire					X 1 tronçon				
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense									
Montant de la recette									

Le Taillan Médoc

FICHE ACTION 3: ROUTE DE SOULAC PHASE3

■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Aménagement de la route de Soulac (ex RD1) entre la rue du 8 mai 45 et la rue de la dame Blanche. Travaux en cours .

■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	☐ Objectifs d'agglomération	Construire la métropole de demain ☒ Promouvoir une ville de proximité ☐ Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux ☐ Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social ☐ Reconstituer les réserves foncières ☐ Accompagner la métropolisation de l'agglomération Renforcer l'attractivité de la métropole ☐ Renforcer la compétitivité de notre économie ☒ Promouvoir l'économie de proximité Favoriser une mobilité maîtrisée et durable ☐ Développer l'offre de transport en commun ☒ Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité Gérer la ville au quotidien ☐ Optimiser la gestion des déchets ménagers ☐ Gérer l'eau, ressource et risque ☐ Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables ☒ Limiter les nuisances Poser les bases d'un partenariat ☐ Coopération technique	
	☐ Objectif communautaire autre		
	☐ Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	☒ Communal		
	☐ Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	☐ Partagé avec toute l'agglomération		
	☐ Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA COMMUNE	☐ Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____	
	☐ Antériorité de la demande		

■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L’ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	☐ Durée globale de l'action	2009-2010	
	☐ Etat d'avancement de l'action (jalón GSP franchi)	☐ Décision d'étudier ☐ Décision de faire ☒ Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	☐ Enveloppe globale	2 200 000,00€ TTC	
	☐ Enveloppe sur la durée du contrat	2 200 000TTC	
	☐ Financement PPI	☒ Prévu sur ligne spécifique au projet : ☐ Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : ☐ Oui ☐ Non ☐ Autres financements Cub	
	☐ Partenariats financiers	☐ Confirmé : ☐ Oui ☐ non	
	☐ autres recettes attendues		
PREALABLES DU PROJET	☐ Préalables		
ACTEURS	☐ Maître d'ouvrage	Cub	
	☐ Service en charge de l'action	Cub DGT	
	☐ Autres acteurs		

VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire	X								
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux		X	X						
Montant de la dépense		1 600 000,00	600 000,00						
Montant de la recette									

Le Taillan-Médoc

FICHE ACTION 4: Bassin de retenue de Grimoine

■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le bassin de retenue de Grimoine participe au schéma général d'assainissement pluvial du secteur de l'allée des Fleurs, de TERRE ROUGE, de LA LOUISIERE GRIMOINE et BOIS DE PAILLE.

Il permettra le développement des réseaux des voiries actuellement non équipées.

Bassin à sec avec aménagement paysager sur une surface >à 1ha

Hauteur de marnage 1.2 m Volume 13 000 m3

Sur ce projet la Cub s'engage à réaliser les acquisitions foncières.

■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	☐ Objectifs d'agglomération	Construire la métropole de demain ☐ Promouvoir une ville de proximité ☐ Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux ☐ Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social ☐ Reconstituer les réserves foncières ☐ Accompagner la métropolisation de l'agglomération Renforcer l'attractivité de la métropole ☐ Renforcer la compétitivité de notre économie ☐ Promouvoir l'économie de proximité Favoriser une mobilité maîtrisée et durable ☐ Développer l'offre de transport en commun ☐ Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité Gérer la ville au quotidien ☐ Optimiser la gestion des déchets ménagers ☒ Gérer l'eau, ressource et risque ☐ Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables ☒ Limiter les nuisances Poser les bases d'un partenariat ☐ Coopération technique	
	☐ Objectif communautaire autre		
	☐ Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	☒ Communal		
	☐ Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	☐ Partagé avec toute l'agglomération		
	☐ Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE	☐ Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	____ / ____	

	☐ Antériorité de la demande		
--	--	--	--

■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L’ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	☐ Durée globale de l'action	2009-2010	
	☐ Etat d'avancement de l'action (jalón GSP franchi)	☐ Décision d'étudier ☒ Décision de faire ☐ Confirmation de la décision de faire	

CARACTERISTIQUES FINANCIERES	☐ Enveloppe globale		
	☐ Enveloppe sur la durée du contrat		
	☐ Financement PPI	☒ Prévu sur ligne spécifique au projet : ☒ Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : ☒ Oui ☐ Non ☐ Autres financements Cub	
	☐ Partenariats financiers	☐ Confirmé : ☐ Oui ☐ non	
	☐ autres recettes attendues		

PREALABLES DU PROJET	☐ Préalables	Acquisition de terrain à finaliser

ACTEURS	☐ Maître d'ouvrage	Cub	
	☐ Service en charge de l'action	Cub DOEA/ DAF	
	☐ Autres acteurs		

VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning			
	2009		2010		2011		2012	2013	2014	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2				
Décision d'étudier										
Etude préalable										
Décision de faire										
Etude préliminaire										
AVP		X								
Confirmation de la décision de faire										
Consultations										
Préalables	X	X	X							
Travaux										
Montant de la dépense		300 000€ TTC								
Montant de la recette										

Le Taillan-Médoc

FICHE ACTION 5 : AVENUE DE SOULAC – aménagement cyclable - PHASE4

■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Création d'un itinéraire Cyclable en lien avec l'aménagement réalisé sur la route de Soulac dans sa partie comprise entre la rue du château et Cantinole.

Sur ce projet la Cub s'engage sur la réalisation de l'étude préliminaire, la décision de faire et l'avant projet.

■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	☐ Objectifs d'agglomération	Construire la métropole de demain ☒ Promouvoir une ville de proximité ☐ Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux ☐ Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social ☐ Reconstituer les réserves foncières ☐ Accompagner la métropolisation de l'agglomération Renforcer l'attractivité de la métropole ☐ Renforcer la compétitivité de notre économie ☐ Promouvoir l'économie de proximité Favoriser une mobilité maîtrisée et durable ☐ Développer l'offre de transport en commun ☒ Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité Gérer la ville au quotidien ☐ Optimiser la gestion des déchets ménagers ☐ Gérer l'eau, ressource et risque ☐ Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables ☒ Limiter les nuisances Poser les bases d'un partenariat ☐ Coopération technique	
	☒ Objectif communautaire autre		
	☐ Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	☐ Communal		
	☐ Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	☐ Partagé avec toute l'agglomération		
	☐ Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA	☐ Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____	

	☐ Antériorité de la demande		
--	--	--	--

■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L’ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	☐ Durée globale de l'action	2009-2013	
	☐ Etat d'avancement de l'action (jalons GSP franchis)	☐ Décision d'étudier ☐ Décision de faire ☐ Confirmation de la décision de faire	

CARACTERISTIQUES FINANCIERES	☐ Enveloppe globale	2 160 000€	
	☐ Enveloppe sur la durée du contrat		
	☐ Financement PPI	☐ Prévu sur ligne spécifique au projet : ☐ Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : ☐ Oui ☐ Non ☐ Autres financements Cub	
	☐ Partenariats financiers	☐ Confirmé : ☐ Oui ☐ non	
	☐ autres recettes attendues		

PREALABLES DU PROJET	☐ Préalables	

ACTEURS	☐ Maître d'ouvrage	Cub	
	☐ Service en charge de l'action	Cub DGT	
	☐ Autres acteurs		

VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire		X							
Etude préliminaire	antérieure								
AVP			X						
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense									
Montant de la recette									

Le Taillan-Médoc

FICHE ACTION 6: Bassin de retenue Lacaussade

■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le bassin de retenue Lacaussade réglera les apports d'un bassin versant de 48 ha.
Bassin enterré sur une surface de 1600m² sur parcelles Cub (AS324, AS334, AS289)
Volume 4000m³.
Débit de fuite 1m³/s.

Sur ce projet, la Cub s'engage à réaliser les acquisitions foncières

■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	☐ Objectifs d'agglomération	Construire la métropole de demain ☐ Promouvoir une ville de proximité ☐ Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux ☐ Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social ☐ Reconstituer les réserves foncières ☐ Accompagner la métropolisation de l'agglomération Renforcer l'attractivité de la métropole ☐ Renforcer la compétitivité de notre économie ☐ Promouvoir l'économie de proximité Favoriser une mobilité maîtrisée et durable ☐ Développer l'offre de transport en commun ☐ Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité Gérer la ville au quotidien ☐ Optimiser la gestion des déchets ménagers ☒ Gérer l'eau, ressource et risque ☐ Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables ☒ Limiter les nuisances Poser les bases d'un partenariat ☐ Coopération technique	
	☐ Objectif communautaire autre		
	☐ Objectif de la commune		

CHAMP TERRITORIAL	☒ Communal		
	☐ Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	☐ Partagé avec toute l'agglomération		
	☐ Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		

PRIORITE POUR LA COMMUNE	☐ Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	____ / ____	
	☐ Antériorité de la demande		

■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	☐ Durée globale de l'action	2009-2012	
	☐ Etat d'avancement de l'action (jalons GSP franchis)	☐ Décision d'étudier ☒ Décision de faire ☐ Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	☐ Enveloppe globale	2 600 000€	
	☐ Enveloppe sur la durée du contrat	1 360 000€	
	☐ Financement PPI	☒ Prévu sur ligne spécifique au projet : ☒ Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : ☒ Oui ☐ Non ☐ Autres financements Cub	
	☐ Partenariats financiers	☐ Confirmé : ☐ Oui ☐ non	
	☐ autres recettes attendues		
PREALABLES DU PROJET	☐ Préalables	Acquisitions foncières	
ACTEURS	☐ Maître d'ouvrage	Cub	
	☐ Service en charge de l'action	Cub DOEA/DAF	
	☐ Autres acteurs		

VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire									
Etude préliminaire		X							
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables	X	X	X	X					
Travaux									
Montant de la dépense		260 000€ TTC							
Montant de la recette									

Le Taillan-Médoc

FICHE ACTION 12 : AVENUE DE LA BOËTIE

■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Requalification de la voie avec sécurisation des déplacements piétons et deux roues. Création de nouveaux carrefours en lien avec des opérations de logement et de la création de la médiathèque livrée en 2013.

La Cub s'engage sur la réalisation de l'étude préliminaire, la décision de faire et l'avant projet.

La commune s'engage sur la livraison du projet de médiathèque en 2013

■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	☐ Objectifs d'agglomération	Construire la métropole de demain ☒ Promouvoir une ville de proximité ☐ Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux ☐ Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social ☐ Reconstituer les réserves foncières ☐ Accompagner la métropolisation de l'agglomération Renforcer l'attractivité de la métropole ☐ Renforcer la compétitivité de notre économie ☐ Promouvoir l'économie de proximité Favoriser une mobilité maîtrisée et durable ☐ Développer l'offre de transport en commun ☒ Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité Gérer la ville au quotidien ☐ Optimiser la gestion des déchets ménagers ☐ Gérer l'eau, ressource et risque ☐ Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables ☒ Limiter les nuisances Poser les bases d'un partenariat ☐ Coopération technique	
	☒ Objectif communautaire autre		
	☐ Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	☐ Communal		
	☐ Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	☐ Partagé avec toute l'agglomération		
	☐ Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA	☐ Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____	

	☐ Antériorité de la demande		
--	--	--	--

■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L’ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	☐ Durée globale de l'action	2009-2013	
	☐ Etat d'avancement de l'action (jalon GSP franchi)	☒ Décision d'étudier ☐ Décision de faire ☐ Confirmation de la décision de faire	

CARACTERISTIQUES FINANCIERES	☐ Enveloppe globale		
	☐ Enveloppe sur la durée du contrat		
	☐ Financement PPI	☐ Prévu sur ligne spécifique au projet : ☐ Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : ☐ Oui ☐ Non ☐ Autres financements Cub	
	☐ Partenariats financiers	☐ Confirmé : ☐ Oui ☐ non	
	☐ autres recettes attendues		

PREALABLES DU PROJET	☐ Préalables	
----------------------	-------------------------------------	--

ACTEURS	☐ Maître d'ouvrage	Cub	
	☐ Service en charge de l'action	Cub DGT	
	☐ Autres acteurs		

VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier	X								
Etude préalable	X								
Décision de faire		X							
Etude préliminaire			X						
AVP				X					
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense									
Montant de la recette									

Le Taillan-Médoc FICHE ACTION 18: Boucle verte dans le cadre du PDIPR

■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Elaborer un réseau d'**itinéraires de découverte des espaces naturels**, agricoles et des paysages de la commune connectés à la Boucle Verte, qui relie entre eux les grands espaces naturels de l'agglomération (Parc des Jalles, landes bordelaises...).

Pour mémoire, le Conseil Général de la Gironde réalise un étude sur les 8 communes du Parc des Jalles dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR). Cette étude prend en compte le schéma des itinéraires défini par la commune. Les acquisitions et aménagements de tronçons PDIPR, situés en espaces naturels, peuvent bénéficier de financements du Conseil Général.

La Cub s'engage sur le versement d'un fonds de concours selon les termes de la délibération relative aux cheminements doux.

■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	☐ Objectifs d'agglomération	Construire la métropole de demain ☐ Promouvoir une ville de proximité ☐ Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux ☐ Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social ☐ Reconstituer les réserves foncières ☐ Accompagner la métropolisation de l'agglomération Renforcer l'attractivité de la métropole ☐ Renforcer la compétitivité de notre économie ☐ Promouvoir l'économie de proximité Favoriser une mobilité maîtrisée et durable ☐ Développer l'offre de transport en commun ☐ Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité Gérer la ville au quotidien ☐ Optimiser la gestion des déchets ménagers ☐ Gérer l'eau, ressource et risque ☐ Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables ☐ Limiter les nuisances Poser les bases d'un partenariat ☐ Coopération technique	
	☐ Objectif communautaire autre		
	☐ Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	☐ Communal		
	☐ Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	☐ Partagé avec toute l'agglomération		
	☐ Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA COMMUNE	☐ Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____	
	☐ Antériorité de la demande		

■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	☐ Durée globale de l'action	2009-2011 Nature des opérations envisagées sur les Boucles Locales : - Validation du PDIPR - Acquisitions foncières nécessaires - Conventions de passage - Aménagement et jalonnement des parcours	
	☐ Etat d'avancement de l'action (jalón GSP franchi)	☐ Décision d'étudier ☐ Décision de faire ☐ Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	☐ Enveloppe globale	La commune peut bénéficier d'un Fonds de Concours annuel de la Cub à hauteur maxi de 50% du montant des études, acquisitions ou travaux engagés (plafond annuel maxi de 30.000 €).	
	☐ Enveloppe sur la durée du contrat	selon le montant des acquisitions et/ou travaux, maximum 30.000€ par an	Fonds de concours cheminements doux.
	☐ Financement PPI	☐ Prévu sur ligne spécifique au projet : ☐ Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : ☐ Oui ☐ Non ☐ Autres financements Cub	
	☐ Partenariats financiers	☐ Confirmé : ☐ Oui : CG33 (étude PDIPR). Pour les acquisitions et travaux, TDENS si parcours dans espaces naturels (inscription du parcours dans le PDIPR) La commune devra envoyer copie à la Cub de l'inscription des tronçons au PDIPR ☐ non	
	☐ autres recettes attendues		
PREALABLES DU PROJET	☐ Préalables	Validation technique des projets avec les services de la Cub (voir chargée de mission « cheminements doux et espaces naturels » DDDEU). Conventions de passage (à faire signer par les communes sur l'ensemble des parcours). Acquisitions foncières si nécessaires.	

ACTEURS	☐ Maître d'ouvrage	Commune ; Cub (DAF, DOVCP, DOEA, DGT, DDOA...selon les cas) si propriétaire ; autres collectivités ou propriétaires (CG33, Port de Bordeaux,...).	
	☐ Service en charge de l'action	DDDEU	
	☐ Autres acteurs	DOVCP, CG33....	

VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable	X mairie								
Décision de faire		X							
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations			X						
Préalables			X	X					
Travaux				X	X	X			
Montant de la dépense			30 000€		30 000€				
Montant de la recette									

Le Taillan-Médoc

FICHE ACTION 16 : Extension du cimetière communal

■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

la commune a sollicité l'aide de notre Etablissement Public dans le cadre de l'application de la délibération prise par le Conseil de Communauté le 22 septembre 2006 qui a prévu le versement d'une participation financière permettant de couvrir, dans la limite de 50 % du coût de l'opération :

- l'acquisition du terrain nécessaire,
- la réalisation de la clôture selon les dispositions légales,
- la réalisation des équipements minimum indispensables au fonctionnement du cimetière (local technique, sanitaires, bureau).

Pour le projet de la Commune du Taillan, le cas est un peu différent puisque les parcelles concernées par l'extension du cimetière sont la propriété de la Communauté Urbaine (acte acquisition signé le 13/12/2006).

La Cub s'engage à participer à ce projet dans le cadre de la délibération

■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	☐ Objectifs d'agglomération	Construire la métropole de demain ☐ Promouvoir une ville de proximité ☐ Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux ☐ Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social ☐ Reconstituer les réserves foncières ☐ Accompagner la métropolisation de l'agglomération Renforcer l'attractivité de la métropole ☐ Renforcer la compétitivité de notre économie ☐ Promouvoir l'économie de proximité Favoriser une mobilité maîtrisée et durable ☐ Développer l'offre de transport en commun ☐ Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité Gérer la ville au quotidien ☐ Optimiser la gestion des déchets ménagers ☐ Gérer l'eau, ressource et risque ☐ Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables ☐ Limiter les nuisances Poser les bases d'un partenariat ☒ Coopération technique	
	☐ Objectif communautaire autre		
	☒ Objectif de la commune	Agrandissement du cimetière	
CHAMP TERRITORIAL	☒ Communal		
	☐ Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	☐ Partagé avec toute l'agglomération		
	☐ Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		

PRIORITE POUR LA COMMUNE	☐ Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	____ / ____	
	☐ Antériorité de la demande		

■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

DELAIS		A préciser	Zone arbitrage
	☐ Durée globale de l'action	2009-2013	
	☐ Etat d'avancement de l'action (jalón GSP franchi)	☐ Décision d'étudier ☐ Décision de faire ☐ Confirmation de la décision de faire	

CARACTERISTIQUES FINANCIERES	☐ Enveloppe globale	95 800€	
	☐ Enveloppe sur la durée du contrat	95 800€	
	☐ Financement PPI	☐ Prévu sur ligne spécifique au projet : ☐ Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : ☐ Oui ☐ Non ☐ Autres financements Cub	
	☐ Partenariats financiers	☒ Confirmé : ☒ Oui ☐ non	
	☐ autres recettes attendues		

PREALABLES DU PROJET	☐ Préalables	passation d'une convention entre collectivités	
-------------------------	-------------------------------------	--	--

ACTEURS	☐ Maître d'ouvrage	MAIRIE DU TAILLAN	
	☐ Service en charge de l'action	Cub DSPE	
	☐ Autres acteurs		

VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire									
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire		Convention Cub / Mairie							
Consultations									
Préalables									
Travaux		40% du montant au début des travaux	40% du montant au début des travaux		20% 1 an après la fin des travaux				
Montant de la dépense		38 320,00	38 320,00		19 160,00				
Montant de la recette									

■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Apporter aux communes qui en font la demande, l'ingénierie et l'aide financière pour la réalisation et l'animation d'agendas 21 locaux. Dans le cadre de son agenda 21, la Cub subventionne, à parité avec le Conseil Général de la Gironde, la réalisation ou l'animation d'agenda 21 local, dans le cadre du 2^{ème} appel à projet départemental (2009/2011). Les communes partenaires s'engagent en contre partie à participer aux travaux des réseaux départemental et communautaire des agendas 21 et à coopérer avec la Cub dans l'élaboration des démarches Agenda 21 respectives. L'objectif est d'une part favoriser l'émergence de démarches globales de DD type Agenda 21 au niveau local, d'autre part de constituer un réseau Cub/communes oeuvrant pour la coordination de l'ensemble de ces démarches.

■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	☐ Objectifs d'agglomération	Construire la métropole de demain ☐ Promouvoir une ville de proximité ☐ Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux ☐ Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social ☐ Reconstituer les réserves foncières ☐ Accompagner la métropolisation de l'agglomération Renforcer l'attractivité de la métropole ☐ Renforcer la compétitivité de notre économie ☐ Promouvoir l'économie de proximité Favoriser une mobilité maîtrisée et durable ☐ Développer l'offre de transport en commun ☐ Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité Gérer la ville au quotidien ☐ Optimiser la gestion des déchets ménagers ☐ Gérer l'eau, ressource et risque ☐ Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables ☐ Limiter les nuisances Poser les bases d'un partenariat x Coopération technique	
	☒ Objectif communautaire autre	Définir une politique de développement durable de l'agglomération en cohérence et en concertation avec les communes membres. Cette politique transversale et globale intègre l'ensemble des objectifs d'agglomération décrits ci-dessus.	
	☐ Objectif de la commune		

CHAMP TERRITORIAL	☒ Communal		
	Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	☐ Partagé avec toute l'agglomération		
	☒ Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		

PRIORITE POUR LA COMMUNE	☐ Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	____ / ____	
	☐ Antériorité de la demande		

■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	☐ Durée globale de l'action	3 ans	
	☐ Etat d'avancement de l'action (jalons GSP franchis)	☐ Décision d'étudier ☒ Décision de faire ☐ Confirmation de la décision de faire	

CARACTERISTIQUES FINANCIERES	☐ Enveloppe globale	10 000 € par an sur 3 ans.	
	☐ Enveloppe sur la durée du contrat	oui	
	☐ Financement PPI	☐ Prévu sur ligne spécifique au projet : ☐ Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : ☐ Oui ☐ Non ☐ Autres financements Cub	
	☐ Partenariats financiers	☐ Confirmé : ☐ Oui ☐ non	
	☐ autres recettes attendues	Cofinancement Conseil Général	

PREALABLES DU PROJET	☐ Préalables	Etre lauréate de l'appel à projet du CG de la Gironde pour 2009/2011.

ACTEURS	☐ Maître d'ouvrage	communes	
	☐ Service en charge de l'action	DDDEU	
	☐ Autres acteurs	Conseil Général de la Gironde	

VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire									
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense		10 000€	5 000€	5 000€	5 000€	5 000€			
Montant de la recette									